CONTRAT
PRINT SERENITY
Vous souhaitez baisser vos dépenses en consommables
?
01 600 00 00

BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

63ème année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3505 du Mardi 23 Juin 2015 - 63ème Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail:

11e réunion ordinaire du bureau politique du P.c.t

Réaffirmer le changement de la Constitution, tout en privilégiant le dialogue

(P.3)

Budget rectificatif de l'Etat exercice 2015

Gilbert Ondongo a présenté la copie du gouvernement devant les députés

(PP.18-19)

Frocad

«Le temps est venu de nous consacrer à la gouvernance électorale»

(P.3)

Tribune Libre

La paix par le droit

Par Aimé Emmanuel Yoka. (P.9)

Journée africaine de la fonction publique

Brazzaville abrite la 5e édition sur l'autonomisation des femmes

(P.3)

Mme Ketta, née Batchi Landou Yolande, nouvel administrateur-maire de Ngoyo (Pointe-Noire)

«La gestion de la commune se fera avec la participation active de tous ses habitants»

(P.17)

Présentation du livre de Pierre Oba

«Le protocole de Brazzaville. Une histoire méconnue» à connaître maintenant

(P.11)

Affaire Jean-Martin Mbemba

Me Ambroise Hervé Malonga s'insurge contre la manière de dire le droit

(P.5)

O.c.d.h (Observatoire congolais des droits de l'homme)

Le gouvernement appelé à libérer des condamnés considérés comme prisonniers politiques

(P.15)

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Blanche Patricia DEDE-SOMBO, Notaire à Pointe-Noire, Centre-Ville, 50, avenue Moe Vangoula, Immeuble Café de Paris 1er étage, B.P: 469, Tél.: 00 242 05 031 39 32, E-mail: mbissinotaires@gmail.com, en date du 25 mars 2015, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée: «SOCIETE DE COMMERCE ET DE SERVICES INTEGRES DITE SOCOSI», au Capital de: 1.000.000 F. CFA, divisé en CENT (100) parts sociales égales de FRANCS CFA: Dix mille (10.000) chacune, numérotées de UN (1) à CENT(100), entièrement souscrites et intégralement libérées par l'associé unique.

Siège social: Brazzaville, Quartier MPILA 4, rue Audoin.
Objet:
*Tous commerces et services intégrés;
Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières.

Durée: 99 ans.
Gérant: Monsieur Justin EKOUEREMBAYE.

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, sous le n° 15 DA 486 du 14 Mai 2015.
RCCM N° CG/BZV/15 B 5887.

Pour avis.

Maître Blanche Patricia MBISSI DEDE-SOMBO,
Le Notaire

IN MEMORIAM

Emmanuel DIABANKAMA s'en est allé. "Rapide" ou "Douze", pour les intimes, Emmanuel DIABANKANA est décédé le 12 mai 2015, à Pointe-Noire.
Emmanuel est né le 12 novembre 1930, à Mindouli. Il fait ses études primaires à Mindouli et à Boundji. Après un passage au petit séminaire, il s'est engagé dans l'enseignement catholique, puis dans les services des douanes.
Fils de Malela Eugène et de Diahayika Angèle, Emmanuel Diabankana laisse 19 enfants vivants.Que le Seigneur qu'il a servi l'accueille dans son paradis!

REMERCIEMENTS

Monsieur Mialebama Ludovic et Famille remerçient les amis et connaissances du soutien multiforme apporté lors de la disparition de leur fille, enfant Glad Bealo MIALEBAMA KOUTOLA, décédée le 15 avril 2015 et inhumée, le 24 avril 2015. Que tous trouvent, ici, l'expression renouvelée de notre profonde gratitude!

Glad Bealo MIALEBAMA KOUTOLA, que ton âme repose en paix.

Nous ne t'oublierons jamais.

PROJET D'INVENTAIRE FORESTIER MULTI RESSOURCES EN VUE DE L'ELABORATION DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRES

AVIS A MANIFESTATION D'INTERÊT N°003/AMI/CNIAF/2015

Référence de l'accord de don: P-CG-C00-035
N° d'Identification du Projet: 5650155001151

1. La République du Congo a obtenu un don du Fonds pour les Forêts du Bassin du Congo (FFBC) pour financer le Projet d'Inventaire Forestier Multi Ressources en vue de l'Elaboration du Plan d'Affectation des Terres, projet qui est exécuté par le Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer les services d'un Informaticien-administrateur réseau, pour la mise en réseau de la salle de saisie des données de l'inventaire forestier national.

2. Qualifications requises entre autres: Etre titulaire d'un BAC+2 ou plus et justifier d'une expérience d'au moins 3 ans dans le secteur de l'informatique et idéalement en systèmes réseaux ; Avoir déjà effectué au moins 02 missions similaires; Professionnel, organisé, autonome, déterminé, doté de sens relationnel et d'une grande capacité d'écoute; Maitrise des environnements Microsoft Windows (2008 Server, 2012 Server) et UNIX (HP-UX); Très bonnes connaissances des environnements CISCO (switching, routage, configuration des équipements et mise en œuvre d'une politique de sécurité); Des certifications techniques des constructeurs et éditeurs suivant seraient un atout: MICROSOFT, CISCO, HP. Les termes de référence de la mission sont disponibles à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes: de 08h00 à 14 h 00 heures locales.

Centre National d'Inventaire
et d'Aménagement des Ressources
Forestières et Fauniques
Avenue du Général Charles de Gaulle, 3ème
étage Immeuble EBATHA
Centre-Ville (marché plateau ex trésor)
B.P: 1041, Brazzaville – République du Congo
Tél.: (+ 242) 06.666.73.21 / 04.436.26.24
E-mail: bouzgege@yahoo.fr avec copie à
yvonmantsounga@gmail.com,
mfumu1962@gmail.com,
bouadiabantou@yahoo.com

3. Le Coordonnateur du projet invite les Informaticiens intéressés à manifester leur intérêt en vue de fournir les prestations attendues. Le dossier de candidature devra être composé de: (i) Curriculum Vitae (CV) actualisé, détaillé faisant état de la formation et de l'expérience professionnelle, (ii) d'une lettre de motivation d'au plus deux pages et (iii) d'attestations de services rendus de précédents employeurs.

4. Les candidats seront sélectionnés conformément aux règles et procédures de la Banque Africaine de Développement pour l'utilisation des Consultants (édition de mai 2008, révisée en Juillet 2012 et qui sont disponibles sur le site de la Banque www.afdb.org) et selon la méthode de sélection de consultants individuels. Il est à noter que le mode de sélection retenu dans le cadre de cette passation de marchés est la comparaison des curriculum vitae (qualifications et expériences

5. Les candidatures doivent être adressées, sous pli fermé, au Coordonnateur du Projet IFN et déposées en trois exemplaires à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 02 juillet 2015 à 10 heures et porter la mention «PROJET IFN – Recrutement d'un consultant individuel Informaticien/Administrateur réseau».

Brazzaville,

Le Coordonnateur du projet,

Georges Claver BOUNDZANGA

11ème réunion ordinaire du bureau politique du P.c.t

Réaffirmer le changement de la Constitution, tout en privilégiant le dialogue

Les membres du bureau politique du P.c.t, principal parti de la majorité, étaient en session ordinaire, du 15 au 17 juin 2015, au palais des congrès, à Brazzaville, sous la direction du secrétaire général, Pierre Ngolo. Ils ont examiné le rapport d'activités et fait le point de la vie du parti pendant les quatre premiers mois de l'année 2015. Ils ont, également, planché sur toutes les questions d'actualité nationale. Cette réunion, qui *«a été la réunion de la responsabilité»,* a permis au P.c.t de réaffirmer sa position en faveur du changement de la Constitution, en privilégiant le dialogue national inclusif.

Pierre Ngolo.

Une vue de quelques militants.

Pendant trois jours, les membres du bureau politique du P.c.t ont abordé les questions qui préoccupent la vie de leur parti et la Nation. En ce qui concerne la vie du parti, un accent particulier a été mis sur la discipline. S'agissant des questions d'actualité nationale, ils se sont réjouis du succès des consultations présidentielles et de l'évolution du débat constitutionnel. Pour eux, le Fespam (Festival panafricain de musique) et les 11èmes Jeux africains sont des rendez-vous importants, qui nécessitent une grande mobilisation des militants et sympathisants.

Dans son allocution d'ouverture, le secrétaire général du P.c.t a parlé de l'importance du dialogue. *«Voilà pourquoi, s'inscrivant dans la logique constante du président Denis Sassou-Nguesso, le P.c.t et toutes les forces engagées derrière le président de la République prêchent le dialogue, privilégient le dialogue et le pratiquent comme voie idéale de règlement des différends. Le dialogue, dialogue toujours, dialogue sur tout, afin d'épargner le Congo et les Congolais des abominations découlant d'une faiblesse d'esprit, de tolérance et de tempérance»*, a-t-il indiqué.

Pierre Ngolo a félicité les partis, les associations et les personnalités qui ont bien saisi l'opportunité de l'échange avec le président de la République et ont répondu *«massivement»*, en toute responsabilité, à son appel, *«par cet acte posé en toute liberté et sans perdre leur légitime conviction». «Ils honorent nos institutions et notre jeune démocratie»,* a-t-il dit. A contrario, le P.c.t *«déplore et condamne l'attitude des compatriotes qui ont préféré boycotter et rejeter l'offre de dialogue présidentiel. Cette position, de nature à promouvoir le radicalisme et l'extrémisme dans le champ politique congolais, ne dessine pas de bonnes perspectives pour notre jeune démocratie».*

L'étape des consultations présidentielles étant passée, le P.c.t formule le vœu que dans leur diversité, les Congolais s'emploient à réunir les conditions d'une organisation réussie du dialogue national inclusif, pour que les uns et les autres transcendent leurs egos, pour faire place, prioritairement, au Congo et à son avenir, a poursuivi le secrétaire général.

Au sujet de l'annulation du baccalauréat général, session de juin 2015, avec un report qui bouleverse le calendrier des examens, suite à des dysfonctionnements graves dans le traitement des épreuves, le P.c.t déplore le comportement irresponsable de certains cadres qui ont causé à l'Etat des pertes énormes et aux enfants, de lourds préjudices, sans manquer d'affecter les parents d'élèves et autres. Le P.c.t, qui estime que pareil acte participe de la stratégie de sabotage des efforts déployés par le président de la République, condamne les auteurs et complices de cette forfaiture. Il exige que l'enquête soit menée jusqu'à son terme, afin que les coupables reçoivent les sanctions proportionnelles à la gravité des faits. *«Sensible aux peines des élèves et au surcroit d'effort que leur impose cette situation, le P.c.t les invite à avoir toujours la lucidité et le sens de la mesure. Appelés à prendre le relai de la gestion de la république demain, nos jeunes doivent élever l'esprit civique, aiguiser leur conscience politique et bannir, par conséquent, la culture de la violence et de la casse»*, a-t-il déclaré.

Pierre Ngolo pense que dans le contexte actuel, où les passions politiques sont exacerbées et la lutte pour la conservation ou la prise du pouvoir est âpre, les cadres, militants et sympathisants du P.c.t doivent serrer les rangs, rester concentrés, se mobiliser derrière la ligne stratégique et les idéaux de leur parti.

Clôturant les travaux de la réunion du bureau politique, Pierre Ngolo a appelé les membres à *«aller sur le terrain, donner un sens aux conclusions de nos débats, pour que le P.c.t continue à jouer son rôle sur l'échiquier politique national»*.

Pascal-Azad DOKO

Frocad

«Le temps est venu de nous consacrer à la gouvernance électorale»

Le Frocad (Front républicain pour le respect de l'ordre constitutionnel et l'alternance démocratique) a animé, mercredi 17 juin 2015, à l'hôtel Olympic palace, à Brazzaville, une conférence de presse portant sur la lecture de la situation politique qui prévaut dans le pays. C'était en présence des responsables des partis membres de cette plateforme citoyenne, parmi lesquels René Serge Blanchard Oba, président du M.s.d (Mouvement pour la solidarité et le développement), parti membre de la majorité présidentielle, qui a, récemment, créé un Mouvement pour l'alternance en 2016. Il a été chaleureusement applaudi. Pour le front, il n'y a plus de temps à perdre, il faut aller à l'essentiel, c'est-à-dire clôturer le débat sur la Constitution, pour se consacrer à la gouvernance électorale.

Les animateurs de la conférence de presse.

Des participants à la conférence de presse.

Dans le mot liminaire lu, par le porte-parole Anaclet Tsomambé, le Frocad a articulé son propos autour de trois principaux thèmes, notamment: les consultations tenues par la présidence de la République; l'illégalité du projet de changement de Constitution et la gouvernance électorale.

Ainsi, pour le premier point, le Frocad a expliqué les raisons de son refus de répondre aux consultations du chef de l'Etat: *«Le Frocad avait décliné l'offre de participer à ces consultations pour éviter de légitimer un processus qui est préjudiciable à notre jeune démocratie. Il avait compris que parler de la «situation de l'Etat et de la Nation» était un leurre, car les déclarations des personnalités reçues par le chef de l'Etat n'ont parlé que du changement de Constitution au sortir de la consultation. Ces consultations, qui nous éloignent de l'esprit du dialogue qui devrait permettre de trouver un consensus autour de la gouvernance électorale, ont été contreproductives en termes de leur contribution à la résolution des problèmes politiques du pays»*.

Pour le Front, cette *«parodie de consultations que la présidence de la République a organisée sur le thème central: «La vie de Nation et de l'Etat», n'était qu'un «traquenards» destiné à diviser les partis, les mouvements et les plateformes opposés au changement de la Constitution, à appâter les acteurs politiques sans idéaux et à rouler dans la farine les naïfs»*.

Le Front note, cependant, que les quelques partis politiques, associations, confessions religieuses, institutions de la République et personnalités reçues ne représentent nullement la majorité de l'opinion congolaise sur les questions qui préoccupent l'ensemble du peuple. Il note, en plus, que, malheureusement, la Cour constitutionnelle, instance habitée pour traiter les questions liées à la Constitution, n'a pas été consultée. S'agissant de la Constitution, le Frocad rappelle: *«Le projet de changement de Constitution auquel s'emploie fébrilement le chef de l'Etat est illégitime, parce que l'écrasante majorité des citoyens n'adhèrent pas à cette démarche, y compris de nombreux partis membres de la mouvance présidentielle». «On constate que ce débat, lancé depuis plus d'un an, s'enlise de plus en plus, occultant ainsi le vrai débat sur le bilan des deux mandats du président de la République. Le temps est venu de clôturer ce débat, pour nous permettre de nous consacrer à la gouvernance électorale»*.

Enfin, en ce qui concerne la gouvernance électorale, le Frocad pense: *«La position de sagesse aujourd'hui, pour le chef de l'Etat, n'est pas de s'entêter à réaffirmer son intention de changer la Constitution de 2002, aux fins de briguer un troisième mandat au moyen d'une parodie de référendum. Car, le contexte international marqué par une farouche opposition des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de l'Union européenne, de l'Union africaine, de l'O.i.f (Organisation internationale de la francophonie), de l'Onu, du Vatican et le contexte national caractérisé par le rejet de son projet par le peuple dans son écrasante majorité, les partis politiques, les mouvements, les associations de la société civile, les évêques du Congo et de nombreuses personnalités indépendantes ne lui sont pas favorables»*.

Pascal-Azad DOKO

Journée africaine de la fonction publique

Brazzaville abrite la 5ème édition sur l'autonomisation des femmes

Brazzaville abrite, du 19 au 23 juin 2015, au palais des congrès, la 5ème édition de la journée africaine de la fonction publique, célébrée sous le thème: *«Le rôle de la fonction publique dans l'autonomisation des femmes, l'innovation et la prestation de services facilement accessibles en Afrique»*. Ouverte par le ministre d'Etat Florent Ntsiba, ministre du travail et de la sécurité sociale, en présence de Guy-Brice Parfait Kolélas, ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, et du Dr Mamadou Dia, représentant la commissaire des affaires politiques de la commission de l'Union africaine, la 5ème édition de cette journée connaît la participation de quelques ministres des pays africains (Ethiopie, Ghana et Namibie), ainsi que des délégués des autres pays membres de l'Union africaine.

De g. à dr: Guy Brice Parfait Kolélas, Florent Ntsiba et Mamadou Dia.

Pendant cette édition, il est question d'examiner, de façon critique, le thème principal et les sous-thèmes abordés dans les ateliers. Le thème général se fonde sur le fait que l'année 2015 a été déclarée, par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, comme l'année de l'autonomisation des femmes et du développement de l'Afrique vers la réalisation de l'agenda 2063.

Les festivités marquant la célébration de la journée africaine de la fonction publique évoluent, progressivement, en quatre moments forts: exposition des projets ou des produits novateurs mis en œuvre dans les services publics respectifs des Etats membres de l'U.a à travers les stands sur l'esplanade du palais des congrès; présentation des communications des quatre sous-thèmes. Ces exposés sont développés par des experts issus de la fonction publique, des universitaires, des cadres secteur privé et de la société civile venus de tout le continent. Des prix continentaux seront remis, suivant les diverses catégories des Etats membres participants à l'exposition. Les résultats attendus sont, entre autres, les recommandations pratiques sur l'autonomisation des femmes dans la fonction publique et l'administration publique dans les Etats membres de l'Union africaine. Pour mémoire, la journée africaine de la fonction africaine a été adoptée par les ministres de la fonction publique, à Tanger, au Maroc, en 1994.

Philippe BANZ

Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux
Commission ad hoc du marché

Appel d'offres international ouvert N° 07/BEAC/DGE-DIPG/AOIO/Tvx/2015 du 12 juin 2015 pour la construction d'une Agence de la BEAC à Oyo, en République du Congo

Dans le cadre de son programme immobilier, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage la construction d'une Agence à Oyo, en République du Congo. A cet effet, elle invite, par le présent avis d'appel d'offres, les entreprises remplissant les conditions requises à présenter une soumission.

Les travaux, en un lot unique et une tranche ferme, comprennent les chapitres suivants:
- Chap. 1: Terrassement - Voirie - Réseaux divers
- Chap. 2: Gros-oeuvre
- Chap. 3: Etanchéité Multicouche
- Chap. 4: Menuiseries Extérieures Aluminium - Vitrerie
- Chap. 5: Bardage de Façade
- Chap. 6: Métallerie
- Chap. 7: Menuiseries intérieures
- Chap. 8: Equipements sanitaires
- Chap. 9: Cloisons/Doublage
- Chap. 10: Carrelage/Faïence
- Chap. 11: Sols Souples
- Chap. 12: Revêtements muraux/Peinture
- Chap. 13: HVAC/Plomberie
- Chap. 14: Electricité 1Sécurité Incendie
- Chap. 15: Ascenseurs
- Chap. 16: Espaces verts/Plantations

Le processus se déroulera conformément à la procédure d'appel d'offres international ouvert, définie par le Code des marchés et le Manuel de procédures de gestion des marchés de la BEAC.

Les entreprises intéressées peuvent obtenir un complément d'information, consulter et acheter le dossier d'appel d'offres, rédigé en français, à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés, contre la somme non remboursable de XAF 1 500 000 (un million cinq cent mille), soit EUR 2 287 (deux mille deux cent quatre-vingt-sept).

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
Services Centraux, 736 Avenue Monseigneur Vogt
Secrétariat Général, DOAAR-CGAM,
14e étage, Porte 14.12
B.P: 1917, Yaoundé - Cameroun
Tél.: (237) 222 23 40 30; (237) 222 23 40 60 poste 5431
Fax: (237) 222 23 33 29
@: cgam.scx@beac.int

Le paiement devra être effectué en espèces aux guichets de la BEAC ou par virement bancaire. La participation au présent appel d'offres est conditionnée par ledit paiement.

Les soumissions, conformes au règlement de l'appel d'offres et obligatoirement accompagnées d'une garantie de soumission suivant le modèle indiqué en annexe et équivalente à XAF 85 000 000 (quatre-vingt-cinq millions), devront être déposées à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard, le vendredi 14 août 2015, à 12 heures.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
Services Centraux, 736, Avenue Monseigneur Vogt
Bureau d'Ordre, 15e étage, Porte 15.01
B.P: 1917, Yaoundé - Cameroun

Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les plis seront ouverts, en deux étapes, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés par un document écrit signé du dirigeant de l'entreprise, qui souhaitent assister aux séances d'ouverture.

Les dossiers administratifs et les offres techniques seront ouverts, le vendredi 14 août 2015, à 13 heures précises, aux Services Centraux de la BEAC, à Yaoundé.

Les offres financières seront ouvertes à une date qui sera communiquée ultérieurement.

Yaoundé,

Le Président de la Commission Ad hoc

Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux
Commission ad hoc du marché Décision n°013/GR/2015 du 07/04/2015

APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL RESTREINT AVEC PRESELECTION OUVERTE
N°06/BEAC/DGE-DIPG/AOIRP/Tvx/2015 pour la réalisation, en entreprise générale ou en groupement d'entreprises, des travaux de remise à niveau des installations de climatisation, ventilation et désenfumage de l'immeuble des Services Centraux à Yaoundé.

AVIS DE PRESELECTION

Dans le cadre de l'exécution de son programme immobilier, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) envisage de réhabiliter, sur ressources propres, le système de climatisation de son siège central à Yaoundé - République du Cameroun. L'immeuble siège de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale est de type IGH et a été mis en service courant 1988. Il est doté d'un système centralisé de climatisation à eau glacée, ainsi qu'un système de ventilation et de désenfumage très élaboré. Toutes ces installations accusent, à ce jour, une baisse de performance importante. Les travaux, tous corps d'état, seront réalisés en entreprise générale ou en groupement d'entreprises.

A cet effet, elle invite, par le présent avis, les entreprises intéressées et remplissant les conditions requises à présenter une candidature. Le processus se déroulera conformément à la procédure d'appel d'offres international restreint avec une présélection ouverte définie par le Code des marchés et le Manuel de procédures de gestion des marchés de la BEAC.

1. OBJET DE LA SELECTION:
Les prestations, objet de l'appel d'offres, consisteront notamment en la réhabilitation de la climatisation en 03 lots indivisibles:
- lot 1: Climatisation/ventilation/Désenfumage;
- lot 2: travaux annexes de génie civil et second oeuvre;
- lot 3: travaux annexes d'électricité courant fort et courant faible.

II. DOSSIER DE CANDIDATURE:
Les candidats à la présente présélection devront fournir un dossier reflétant les éléments ci-après:
- une lettre de candidature conforme au modèle;
- une fiche signalétique conforme au modèle;
- une présentation de l'entreprise ou du groupement d'entreprise;
- des références indiquant les études et projets similaires réalisés au cours des dix dernières années (procès-verbal de réception, coût, description sommaire). Le soumissionnaire devra décrire ses références significatives portant sur des prestations similaires à celle demandée, en indiquant, clairement, le client, la mission et le coût du marché.

III - EXAMEN DES CANDIDATURES:
Les candidatures seront examinées et classées par ordre décroissant du nombre de références similaires significatives. Seuls, les cinq premiers candidats répondant ayant des références similaires seront retenus pour figurer sur la liste restreinte.

IV - DEPOT ET OUVERTURE DES CANDIDATURES:
Les candidatures, obligatoirement rédigées en langue française et tirées en huit (08) exemplaires dont un original et sept copies marqués comme tels, devront être déposées sous pli fermé à l'adresse suivante, au plus tard, le jeudi 09 juillet 2015, à 12H00, heure locale:
BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
SERVICES CENTRAUX, 736, Avenue Monseigneur Vogt
BUREAU D'ORDRE - 15e étage - Porte 15.01
B.P: 1917, Yaoundé - CAMEROUN
L'enveloppe extérieure devra porter, uniquement, la mention: «Appel d'offres international restreint n°06/BEAC/DGE-DIPG/AOIRP/Tvx/2015; A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT».
La présélection ouverte est valable dès réception d'au moins trois soumissions.
Les candidatures seront ouvertes en présence des représentants des candidats dûment mandatés qui souhaitent assister à la séance, le jeudi 09 juillet 2015, à 13 heures 00, aux Services Centraux de la BEAC, à Yaoundé.
V - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES:
Les modèles de documents devront être demandés à l'adresse électronique ci-dessous communiquée.
Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus de lundi à vendredi, entre 9 heures et 12 heures, aux Services Centraux de la BEAC, 14e étage, Porte 14.03;
Tél.: + 237/222 23 40 60; 222 23 40 30 (Poste 5403) - Fax: +237/222 23 33 29; 222 23 33 50n - @: cgam.scx@beac.int.

Fait à Yaoundé, le 10 juin 2015
Le Président de la Commission ad hoc

Congo - France

Brazzaville se souvient de l'appel du 18 juin 1940, lancé à Londres par De Gaulle

L'appel dit du 18 juin 1940, lancé sur la B.b.c, par le général Charles De Gaulle, à Londres, en Angleterre, pour la libération de la France de l'occupation nazie, a fait l'objet d'une cérémonie organisée au monument dédié au général De Gaulle, situé à quelques mètres du Lycée Savorgnan De Brazza, à Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville. En présence de Charles-Richard Mondjo, ministre en charge de la défense nationale, de Jean-Pierre Vidon, ambassadeur de France, Thomas Strieder, ambassadeur d'Allemagne, de l'ambassadeur Pierre Obou, directeur de l'Olac (Office des anciens combattants et des victimes de guerre). On y a, aussi, noté la présence des membres du haut-commandement militaire, des anciens combattants, des veuves des anciens combattants, des élèves de l'école française Saint-Exupéry et de bien d'autres invités.

Charles-Richard Mondjo, Jean-Pierre Vidon, Thomas Strieder et Pierre Obou, peu avant le dépôt des gerbes de fleurs.

Des officiers français en service à Brazzaville pendant la cérémonie.

Pour se remémorer l'appel du général De Gaulle, un officier français choisi pour la circonstance en a donné lecture: *«Cette guerre n'est pas limitée au territoire malheureux de notre pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale. Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances n'empêchent pas qu'il y a, dans l'univers, tous les moyens nécessaires pour écraser, un jour, nos ennemis. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrons vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure. Le destin du monde est là.*

Moi, général De Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes; j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi. Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas. Demain, comme aujourd'hui, je parlerai à la Radio de Londres».

L'appel du 18 juin est aussi surtout connu pour cette phrase de De Gaulle devenue célèbre: *«La France a perdu une bataille, mais la France n'a pas perdu la guerre».*

Après la lecture du message historique de celui qui deviendra le chef de la France-Libre dont Brazzaville fut l'un des points de ralliement, le ministre Mondjo, les ambassadeurs français et allemand, ainsi que le directeur de l'Olac, ont procédé au rituel du dépôt de gerbes de fleurs, au pied du monument du général De Gaulle, suivi d'un recueillement, appuyé par la sonnerie aux morts et les hymnes nationaux des deux pays, à savoir: la Marseillaise et la Congolaise, exécutés par la musique principale des F.a.c (Forces armées congolaises). Les quatre personnalités ont, ensuite, serré la main aux invités et aux membres du haut-commandement.

Le 18 juin 1940, faut-il le rappeler, le général De Gaulle, qui se trouvait à Londres comme réfugié, avait lancé un appel solennel sur la radio britannique, pour relancer la flamme de la résistance française contre l'occupation de Paris et du Nord de la France par l'armée nazie d'Adolphe Hitler, après la débâcle du gouvernement de Vichy. En Angleterre, comme dans les colonies françaises, ainsi que dans d'autres territoires où les forces étaient mobilisées aux côtés des alliés de la France et d'autres Etats, cet appel avait eu un écho favorable. De même, les anciens combattants africains et notamment congolais, ont participé, considérablement, à la libération de la France.

Alain-Patrick MASSAMBA

Affaire Jean-Martin Mbemba

Me Ambroise Hervé Malonga s'insurge contre la manière de dire le droit

Dans une conférence de presse qu'il a donnée, mercredi 17 juin 2015, à Makélékélé, le premier arrondissement de Brazzaville, Me Ambroise Hervé Malonga, l'un des avocats de défense dans l'affaire Jean-Martin Mbemba, du nom du président de la C.n.d.h (Commission nationale des droits de l'homme) et du colonel Jean-Claude Mbango, ancien directeur départemental de la police à Kinkala (Département du Pool), a condamné *«les manœuvres dictatoriales»* des magistrats de la Cour suprême qui ont rendu un arrêt arbitraire sur cette affaire. Il qualifie cette décision de justice *«d'injuste»* et demande à la Cour suprême d'annuler la sanction infligée à Me Amédée Nganga, depuis le 29 avril 2015, qui l'interdit de ne plus exercer sa profession d'avocat dans les juridictions nationales.

Ambroise Hervé Malonga.

Pour Me Ambroise Hervé Malonga, l'arrêt de la Cour suprême sur l'affaire Martin Mbemba et autres est injuste. Selon lui, comment comprendre que cet arrêt, attendu pour le 16 juin 2015, soit précipitamment publié dans le journal «Les Dépêches de Brazzaville», dans son édition du jeudi 11 juin 2015, alors que les avocats de la défense n'étaient pas informés?

Selon lui, *«c'est une fuite en avant, une mascarade, une trahison orchestrée par les magistrats». «Nous savons que la République est fondée sur la justice qui doit s'exercer en toute liberté. Et partant de là, les décisions des cours et tribunaux ne doivent, en aucun cas, influencer les politiques et être mises à la disposition de qui que ce soit, avant l'arrêt de la procédure. Le juge exerce ses fonctions sans favoritisme, ni parti pris, ni encore moins porter préjudice à qui que ce soit»*, a souligné Me Ambroise Hervé Malonga.

Ce dernier s'est, ensuite, appesanti sur l'affaire de Me Amédée Bernard Nganga, exclu des juridictions nationales, depuis le mercredi 29 avril 2015, par les magistrats, *«pour, semble-t-il, avoir prononcé des paroles vexatoires, outrageantes et tenu des propos fort désobligeants, insultants, en tout cas, inadmissibles à l'égard de la Cour suprême et des hauts-magistrats».*

«A ce sujet, la Cour suprême ne peut que rendre un arrêt délibérant et des avis, lorsqu'elle est saisie. Or, pour le cas d'espèce de Me Nganga, aucune procédure n'a été engagée. C'est donc pour la première fois que la Cour suprême, par le biais de son président, Placide Lenga, rend publique une déclaration qui est, pourtant, du ressort des partis politiques. La Cour suprême ne peut pas se substituer à l'Ordre des avocats, pour sanctionner un des leurs. Nous savons que cette cour n'a pas compétence d'infliger une sanction à un avocat, comme si un avocat se mettait à sanctionner un magistrat. Nous pensons que nos magistrats doivent dire le droit de manière sereine et non dans l'arbitraire. En ma qualité de président du collectif des avocats, des démarches sont menées, pour que la sanction soit levée et que Me Amédée Bernard Nganga retrouve ses marques d'avocat qui est, d'ailleurs, une profession libérale», a dit Me Ambroise Hervé Malonga.

L'avocat a, enfin, invité le président de la République, magistrat suprême, *«à arrêter cette hémorragie de dictat et de corruption qui commencent à paralyser l'appareil judiciaire dans notre pays».*

Pascal BIOZI KIMINOU

Présidence de la République

Nomination de nouveaux sous-préfets, administrateurs-maires d'arrondissements et de communautés urbaines

Le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou, a rendu publics, vendredi 20 juin 2015, les décrets présidentiels portant nomination de vingt-deux nouveaux sous-préfets, neuf nouveaux administrateurs-maires d'arrondissements et deux nouveaux administrateurs-maires des communautés urbaines.

Décret n°2015-624 du 19 juin 2015 portant nomination des administrateurs-maires d'arrondissements.

Commune de Brazzaville

- Arrondissement n°2 Bacongo: Mme Loubienga Simone;
- Arrondissement n°4 Moungali Loukakou Alphonse Benjamin;
- Arrondissement n°7 Mfilou: Opou Eugène;
- Arrondissement n°8 Madibou: Milandou Alain.

Commune de Pointe-Noire

- Arrondissement n°2 Mvoumvou: Loemba André Guy Edmond;
- Arrondissement n°3 Tié-Tié: Bayakissa Ambroise;
- Arrondissement n°5 Ngoyo: Mme Keité née Batchi Landou Yolande.

Commune de Dolisie

- Arrondissement n°1: Ouélo Louangou Clotaire;

Commune de Mossendjo

- Arrondissement n°1: Mbani Jonathan.

Décret n°2015-625 du 19 juin 2015 portant nomination des administrateurs-maires de communautés urbaines.

Départements des Plateaux

- Communauté urbaine d'Ollombo: Obili Fulgence Gloria.

Département du Pool

- Communauté urbaine de Kibouendé: Matoko Sosthène Désiré.

Décret n°2015-626 du 19 juin 2015 portant nomination des sous-préfets.

Département du Pool

- District de Kinkala: Goma Paul;
- District de Mayama: Nyanga Jean;
- District de Kimba: Ngouala Bernard;
- District de Louingui: Kodia Jean-Louis;
- District de Goma Tsé-Tsé: Diatoulou Prosper;
- District de Mindouli: Kitsadi Joseph.

Département du Kouilou

- District de Hinda: Mme Makosso née Missamou Esther;
- District de Nzambi: Mountou Félix.

Département du Niari

- District de Nyanga: Doukaga Boukinda Bernard;
- District de Moungoundou Nord: Bakondolo Valentin;
- District de Moungoundou Sud: Mounguendui Habib.

Département de la Bouenza

- District de Madingou: Kongo Nzaba Albane;
- District de Mouyondzi: Mboungou Nzoumba Raoul;
- District de Boko-Songho: Malounguidi Mathurin.

Département de la Lékoumou

- District de Sibiti: Missié Charles;
- District de Bambama: Ngono Charles.

Département des Plateaux

- District d'Ollombo: Yela Benjamin;
- District de Mbon: Ngaoula Pierre.

Département de la Cuvette

- District d'Owando: Koumba Jean-Paul;
- District de Makoua: Oko Jérôme;
- District de Tokou: Obambi Ondaye Paul.

Département de la Likouala

- District de Liranga: Ndzélengué Edouard;
- District de Bouanéla: Makouémé Michel.

Coup d'oeil en biais

Visite du président de la République dans le Pool

Le président de la République, Denis Sassou-Nguesso, effectue une visite de travail dans le département du Pool, du vendredi 26 au samedi 27 juin 2015. Il procédera, à Mindouli, au lancement des travaux de la route Kinkala-Mindouli, visitera la cimenterie en construction dans cette localité et se rendra à Kinkala où il aura une rencontre citoyenne avec les ressortissants de ce département. Le comité technique, chargé de l'organisation pour l'accueil du chef de l'Etat, s'est réuni à Btazzaville, pour mobiliser les populations, afin de lui réserver un accueil chaleureux et populaire.

Des résultats qui continuent à se faire attendre

Les résultats des examens organisés par le Ministère de la défense et de la Sécurité mettent, très souvent, du temps à être publiés. Le cas du concours d'entrée à l'Ecole militaire préparatoire général Leclerc qui se déroule chaque année, au mois de mai et dont les résultats sont connus entre les mois d'août et de septembre, soit trois mois après. Il en est de même du test de la gendarmerie organisé au début de cette année et dont les résultats se font toujours attendre. Oublie-t-on que lorsque les résultats d'un examen mettent du temps à être publiés, les portes sont ouvertes à toutes les interprétations? Par contre, chapeau à l'Ecole normale supérieure de Brazzaville qui publie ses résultats, au plus tard, dix jours après le déroulement du concours.

Une élève autochtone de la classe de C.p.2 enceinte à l'école Mbouango-Loukouo

Lors de la campagne de déparasitage des élèves de l'école primaire conjointement organisée par l'Unicef, le Ministère de la santé et de la population et le Ministère de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, l'équipe envoyée à l'école Mbouango-Loukouo, dans le département du Pool, a été surprise de trouver une élève autochtone en classe de C.p.2 avec une grossesse de trois mois. Il a fallu que le délégué départemental appelle un médecin, pour demander la conduite à tenir devant ce cas. Son maître a signalé la régularité de cette fille à l'école. Elle travaille bien et est âgée de 15 ans. Selon l'inspecteur-chef de la circonscription scolaire de Kindamba, la situation des enfants sur-âgés tend à disparaitre dans cette circonscription, du côté des enfants bantous, mais persiste à l'endroit des élèves autochtones. En rappel, la loi scolaire rend obligatoire l'école de 6 à 16 ans. Une inquiétude: cette élève autochtone continuera-t-elle sa scolarité, après son accouchement? L'auteur de cette grossesse est un jeune Autochtone.

Les ouvriers de l'entreprise M.c.k Congo sont en grève

L'entreprise M.c.k Congo, chargée de l'aménagement de certaines voiries urbaines à Pointe-Noire, la capitale économique du Congo, est secouée par la grève de ses ouvriers, qui sont sur le chantier du tronçon de route Carrefour Mbota Carlos (à Mvomvou), au quartier Mpaka, long de 7 km environ. Ils ont cessé de travailler, à cause de six mois de salaires impayés, sans qu'on leur explique le motif de ce retard que rien ne justifie, selon eux. Alors, la semaine dernière, ils ont laissé éclater leur colère, en restant les bras croisés. Et, ils ont saisi les autorités compétentes, pour revendiquer les six mois de salaire qu'on leur doit. Ce qui les étonne, c'est que les projets que leur entreprise exécute sont financés, selon eux, par la Banque mondiale. Malgré les menaces proférées à leur encontre, ils ont déclaré ne pas céder, tant qu'ils n'auront pas touché la totalité de leurs salaires.

Ras-le-bol, également, des travailleurs de Baker Hugues, à Pointe-Noire

La semaine dernière, toujours à Pointe-Noire, les travailleurs de Baker Hugues, une société de sous-traitance dans le secteur pétrolier, ont exprimé leur ras-le-bol par une grève ayant paralysé leurs activités. L'entrée de l'entreprise était barricadée. Et pour cause, les grévistes dénoncent le licenciement qui frappe des ouvriers nationaux, sans tenir compte de l'ancienneté dans l'entreprise et de leurs compétences. Pour eux, la procédure de licenciement n'a pas été respectée. Les responsables de l'entreprise justifient leur mesure par la baisse du prix du baril de pétrole. Ce qui ne convainc pas les grévistes, qui parlent, par ailleurs, d'injustice, car les étrangers ne seraient pas visés par la vague de licenciements.

Tollé à Bilolo, après la décision d'agrandir l'Académie Marien Ngouabi

A cause de l'éventuel agrandissement de l'Académie Marien Ngouabi, située à Bilolo, sur la route nationale n°2, dans l'arrondissement 9 Djiri, plusieurs parcelles de terrains des alentours appartenant à des privés pourraient être annexées, et cela suscite un grand tollé. Dans une déclaration lue par le porte-parole du collectif des propriétaires des parcelles visées, samedi 20 juin 2015, ces derniers s'opposent, vigoureusement, à cette éventualité qu'ils considèrent comme une «provocation», de la part des F.a.c (Forces armées congolaises). En tout cas, ils ont dit non à l'expropriation, dénoncé la démarche de la Fac consistant, selon eux, à «faire prévaloir la loi de la force», et interpellé le président de la République, pour qu'il intervienne, personnellement. En tout cas, ils affirment qu'ils ne céderont pas leurs parcelles de terrains. «La délocalisation des casernes ne veut pas dire traquer les populations des zones résidentielles», précise leur déclaration. Un bras de fer en perspective! On attend de voir.

Enseignement

Développement des cours particuliers, ou ateliers, à l'ombre du système éducatif

Il s'est développé, depuis des décennies déjà, à l'ombre du système éducatif, un phénomène qui a pris de plus en plus de l'ampleur: la prolifération des centres ou ateliers d'encadrement scolaire à travers le pays, qui dispensent des cours particuliers à nos élèves en dehors des heures du système éducatif classique. Leur objet essentiel est d'apporter un soutien scolaire aux élèves qui le désirent et qui le peuvent, qu'ils soient de l'école publique ou de l'école privée. Le soutien scolaire est une activité privée à l'initiative des particuliers qui en sont les producteurs (enseignants, étudiants). Il est payant! C'est donc une source de revenus pour les producteurs.

A l'école, l'enfant subit la pression des collègues de classe.

Généralement, le soutien scolaire concerne l'enseignement secondaire. En effet, le soutien scolaire est une offre d'enseignement complémentaire faite aux élèves (consommateurs) candidats à des examens d'Etat (B.e.p.c, B.e.t, B.e.p, baccalauréat) et, depuis quelque temps, aux bacheliers candidats aux concours d'entrée dans les écoles et instituts de l'enseignement supérieur public, composantes de l'Université Marien Ngouabi.

Mais, le soutien scolaire s'intéresse aussi aux autres classes du collège et du lycée et même du primaire, lorsqu'il s'agit des enseignements de remise à niveau. Le soutien scolaire porte sur les matières déjà enseignées à l'école: à l'enseignement général, il s'agit notamment des mathématiques, des sciences physiques, des S.v.t (Sciences de la vie et de la terre), de la philosophie et du français, tandis qu'à l'enseignement technique, les disciplines les plus en vue sont la comptabilité, les techniques commerciales (T.c), l'économie, les math-fin-stat (M.f.s), la vie d'entreprise (V.e) et l'étude des cas. Tout dépend de l'examen et de la série. Toutefois, le soutien scolaire privé n'est pas le bachotage, car il fonctionne peu après la rentrée des classes en octobre.

Pour de nombreux élèves, les cours ne se terminent pas à l'heure où la sonnerie annonce la fin de la journée à l'école. Après une pause de durée indéterminée, ils passent aux séances du soutien scolaire qui ont lieu soit à l'école même, soit à un lieu de regroupement de plusieurs élèves venant de différentes écoles. Certaines séances de cours de soutien scolaire ont lieu au domicile de l'élève demandeur. Dans ce cas, c'est l'encadreur (répétiteur) qui se déplace, conformément à l'emploi du temps établi d'accord partie avec la famille. Comme on le voit, le soutien scolaire influe sur la vie des élèves et des familles. Ces dernières années, les centres d'encadrement se sont développés, jusqu'à devenir des petites *«entreprises»*: ils emploient beaucoup de personnes, absorbent des sommes d'argent et accaparent beaucoup de temps des professeurs et des élèves, en dehors de la scolarité normale (officielle). Leurs responsables se font appeler *«coach»*. Le soutien scolaire privé a des incidences éducatives, sociales et économiques, mais des inégalités sociales aussi, car il n'est accessible qu'à ceux qui ont des moyens. En effet, dès la rentrée scolaire en classe d'examen d'Etat, des tensions naissent au sein des familles, surtout démunies, lorsque la demande d'inscription à un centre d'encadrement n'est pas vite agréée par les parents. A l'école, l'enfant subit la pression des collègues de classe et du professeur qui n'hésite pas à dire: *«Pour comprendre ce chapitre, il faut passer au centre»*. Parfois, certains parents veulent faire comme les autres, par simple concurrence ou estimant n'avoir reçu soi-même qu'une éducation limitée: *«Si je ne leur assure pas ce soutien scolaire privé et qu'ils échouent, je m'en sentirai responsable»*, peut penser un parent.

Les centres d'encadrement scolaire n'étant pas des établissements d'enseignement qui peuvent faire l'objet d'agrément par les services compétents des ministères en charge de l'éducation nationale, ils ne présentent pas des candidats aux examens et concours d'Etat, mais les y préparent. Et quand les résultats des examens sont proclamés, les centres d'encadrement et les écoles publiques ou privées auxquelles étaient inscrits les candidats admis revendiquent, tous, la paternité de la réussite des lauréats. A ce moment-là, il est vraiment difficile de déterminer l'incidence du soutien scolaire privé ou de l'école sur le niveau de chaque candidat admis. En cas d'échec, tout le monde se plaint: l'école, de l'indiscipline des élèves, le centre, de l'irrégularité aux séances et les parents, d'avoir déboursé de l'argent pour rien.

Malgré la montée de ce phénomène, on constate que les pouvoirs publics et notamment les gestionnaires de l'éducation se concentrent plus sur le système éducatif classique que sur son ombre. Ce phénomène n'a-t-il pas d'incidence sur le fonctionnement du système éducatif? En 2000, au cours d'une session du conseil national de l'enseignement primaire et secondaire, la direction du contrôle des établissements privés d'enseignement (D.c.e.p.e) avait présenté une réflexion sur l'existence des centres d'encadrement aux côtés des établissements du secteur privé. *«Un phénomène est en train de se développer: la création des centres ou ateliers d'encadrement scolaire ouverts en général aux futurs candidats aux examens d'Etat… Sous le label de centre ou d'atelier, des Congolais font de la concurrence déloyale aux promoteurs d'établissements privés et échappent à la règlementation de l'exercice privé de l'enseignement au Congo. Nous suggérons leur fermeture immédiate si ces centres ne passent pas au statut de l'école privée, selon les textes en vigueur»*. Cela n'a plus eu de suite! Il était pourtant nécessaire d'approfondir les recherches d'une part, sur l'efficacité du soutien scolaire complémentaire donné dans ces centres ou ateliers, pour l'amélioration du niveau scolaire des élèves et, d'autre part, sur l'influence qu'exercerait sur l'enseignement classique cette ombre du système éducatif.

La croissance du soutien scolaire privé à travers les centres d'encadrement peut être interprétée comme une réaction sociale de la population face aux manquements du système éducatif classique. Chaque famille voulant voir réussir son enfant à l'examen ou en classe supérieure, n'hésite pas à recourir au soutien scolaire privé à la maison ou dans un centre, car ce qu'on donne à l'école lui parait insuffisant et semble ne pas donner beaucoup de chance à l'enfant. *«Les histoires de réussites attribuées aux cours privés circulent en abondance et les parents, notamment ceux des zones urbaines, ne sont que trop enclins à leur prêter une oreille attentive»*, déclarait un chercheur malaisien. Mais, doit-on ou non encourager le soutien scolaire privé? Le cas échéant, comment faire pour réduire la demande? Il convient de noter aussi l'implantation récente, par-ci par-là, des centres d'encadrement qui se spécialisent dans l'enseignement des langues étrangères: anglais, espagnol, américain, russe, chinois, allemand, portugais, grec, italien, etc.

Je signale, enfin, que le soutien scolaire privé est très répandu dans le monde. Au Japon, par exemple, on l'appelle *«Juku»*, au Royaume-Uni, *«crammer»*, c'est-à-dire boîte à bachot; à Taiwan, ce sont des *«Bushiban»*. En France, les poids lourds du secteur sont *«Cours Legendre»*, *«Acadomia»* et *«Keep school»* créés respectivement en 1957, 1989 et 2000. Dans sa collection, «Principes de la planification de l'éducation», l'Institut international de planification de l'éducation (I.i.p.e), par Mark Bray, a consacré une brochure sur le sujet.

Simon NANITELAMIO
ICEG Honoraire

Pour de bonnes analyses, j'aime lire La Semaine Africaine.

Départements de la Cuvette et des Plateaux

Serges Ikiemi conscientise les jeunes d'Owando, d'Oyo et d'Ollombo

Le docteur Serges Ikiemi, universitaire et initiateur de l'espace «Café du savoir», a organisé, du 11 au 13 juin 2015, des rencontres citoyennes avec les jeunes d'Owando, Oyo, dans le département de la Cuvette, et Ollombo, dans le département des Plateaux, sur le thème: *«Jeunesse, civisme et l'avenir»*. C'était en présence des parlementaires et autorités locales. L'objectif étant de conscientiser ces jeunes, de leur faire comprendre le bien-fondé du respect des biens publics, du vivre ensemble et, surtout, de la paix, *«parce que, lorsqu'il y a désordre, personne ne peut rien entreprendre»*.

De g. à dr: le député Abel Owassa et Serges Ikiemi.

Vue des participants.

Les rencontres citoyennes initiées par le docteur Serges Ikiemi dans les trois localités d'Owando, Oyo et Ollombo étaient motivées par les troubles orchestrés, ces derniers temps, par des jeunes. Allusion faite notamment lors de la Can (Coupe d'Afrique des Nations), en janvier-février dernier et lors de l'annulation des épreuves du baccalauréat général, au début de ce mois de juin.

Les troubles observées pendant la Can) où après chaque match gagné ou perdu ont démontré que les jeunes se livraient à des actes de vandalisme. En tant qu'aîné, Serges Ikiémi a saisi cette opportunité pour conscientiser les jeunes et les appeler à leur responsabilité citoyenne. C'est tout le sens donné à ces rencontres citoyennes.

Partout où il est passé, Serges Ikiémi a mobilisé les jeunes en grand nombre et ils se sont librement exprimés, pour évoquer les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Dans ses communications, il a développé la notion de civisme qui est, selon lui, une attitude d'attachement à la communauté nationale et à ses institutions, et de participation régulière à ses activités, par exemple, par l'exercice du droit de vote. *«Le civisme, c'est cet attachement qui vous donne les droits et les devoirs vis-à-vis de l'Etat»*, a-t-il dit, en poursuivant: *«Dans le cas du civisme, il y a la priorité donnée par le citoyen aux intérêts de la Nation sur les intérêts particuliers. Ça veut dire que le civisme vous appelle à la bataille pour des valeurs positives, pour les valeurs d'intérêt général»*.

S'agissant de l'avenir, le conférencier a relevé que c'est le temps que l'on peut vivre dans le présent et non dans l'avenir. *«Lorsque vous avez bien conservé les livres de l'école primaire, ça peut servir pour l'avenir de vos enfants et vos petits-frères. Si on vous les brûle, du coup, ils ne vont plus servir à ceux qui viendront après vous. Il y a un adage populaire qui dit: «Si jeunesse savait, vieillesse pouvait». Donc, on exhorte les vieux à mieux faire, à mieux investir, à mieux bâtir, à mieux construire, pour que ces constructions servent pour la progéniture, pour le lendemain»*, a-t-il dit.

A chaque fois, le conférencier a laissé aux jeunes la possibilité de s'exprimer. A Owando, certains intervenants ont souhaité que les pouvoirs publics prennent en ligne de compte les préoccupations réelles des jeunes souvent exprimées dans des forums et qui sont bien connues de tous.

A Ollombo et Oyo, les jeunes se rejettent, mutuellement, la responsabilité sur les récents troubles créés après l'annulation du baccalauréat général. Certains intervenants à Ollombo ont dénoncé une certaine injustice observée dans le recrutement des agents de la Force publique. Selon eux, les jeunes recrutés à Ollombo ne reviennent que de Brazzaville avec des agents recruteurs. Ils veulent qu'ils soient, eux-aussi, pris en compte.

Au terme de ces rencontres citoyennes, les jeunes ont lancé un appel en faveur du dialogue citoyen. Ils ont pris le ferme engagement solennel de défendre la paix chèrement acquise et le vivre ensemble au Congo. Nul ne pourra plus jamais troubler la paix, dans leurs localités respectives, ont-ils juré.

Rappelons que les rencontres citoyennes entamées par le docteur Ikiemi se poursuivront dans d'autres localités du pays et arrondissements de Brazzaville.

Pascal-Azad DOKO

Caresco

Laurent Metoupa porté à la tête de la coordination départementale de la Sangha

Présidée par Yves-Bernard Mahoungou-Massila, président de la Caresco et chef de la délégation, une assemblée générale extraordinaire de la coordination départementale de la Caresco (Coordination des associations et réseaux de la société civile du Congo) a eu lieu, lundi 8 juin 2015, dans la salle de conférences Nelson Mandela, à Ouesso (département de la Sangha). L'objet de cette rencontre était d'adapter et de redynamiser les structures départementales de la Caresco dans la Sangha aux nouvelles normes organisationnelles prescrites dans les statuts et le règlement intérieur de la Caresco. Le préfet de la Sangha y était représenté par son attaché de presse, Blaise Ebika.

Monsieur Yves Bernard Mahoungou Massila.

L'assemblée générale s'est tenue, après le mot de bienvenue de Laurent Metoupa. Dans son allocution d'ouverture, Yves Bernard Mahoungou-Massila a fait un aperçu historique de son mouvement, en donnant des informations utiles sur les origines de la Caresco. Ce n'était pas la volonté d'un individu, a-t-il dit, mais de plusieurs personnes qui ont décidé de créer, du 30 janvier au 1er février 2001, à Brazzaville, un instrument de gestion et de coordination de leurs O.n.gs, associations et confessions religieuses ayant une visibilité sur le terrain. La préoccupation des participants à ces assises, venus des dix départements du Congo et ceux de Brazzaville fut de doter la société civile du Congo d'un cadre juridique qui consacre sa légitimité institutionnelle et sa vocation de partenaire des pouvoirs publics dans l'œuvre de développement des communautés de base en République du Congo. La Caresco s'est fixée comme objectifs, entre autres, de:

- consolider la paix et l'unité nationale;
- intensifier les relations entre les forces sociales, en vue de promouvoir la bonne gouvernance, la démocratie et le respect de la loi fondamentale au Congo;
- faire participer la société civile à l'émergence d'une citoyenneté responsable.

Le premier président de la Caresco fut Justin Koumba, au moment où il fut président du C.n.t (Conseil national de transition); puis il a cédé le témoin à Martin Itoua, alors que ce dernier était président de l'A.p.e.e.c (Association des parents d'élèves et étudiants du Congo), décédé le 4 février 2013.

Yves Bernard Mahoungou-Massila lui a succédé, depuis 2014, et Justin Koumba est le président d'honneur.

Poursuivant son propos, il a informé l'auditoire de la délégation de la Caresco, par le président de la République, le vendredi 22 mai 2015, dans le cadre des consultations présidentielles. Au cours de cet entretien, *«la Caresco a recommandé, au chef de l'Etat, la tenue d'un dialogue national inclusif et sans préalable… Cette approche Caresco mérite d'être soutenue et poursuivie dans les départements par les représentants, les responsables de la Caresco qui n'ont aucune raison de s'y soustraire»*, a-t-il dit.

Au cours de ces assises, le bureau de la coordination départementale a été mis en place. Il compte onze membres et il est dirigé par Laurent Metoupa. De même, un commissariat aux comptes de cinq membres a été mis en place. Des actrices et acteurs de la société civile de la Sangha, associations et O.n.gs, mutuelles et confessions religieuses ont pris part à cette assemblée générale. Signalons que la délégation de la Caresco à Ouesso comprenait: Mme Thérèse Ndongo, présidente du Réseau déontologie et ordres professionnels, Persée Auguste Gatali, président du Réseau santé, affaires sociales et action humanitaire.

Victor GUEMBELA
Correspondant résidant à Ouesso

Ministère de la santé et de la population

Dr Damase Bodzongo inhumé à Impfondo, après un hommage au palais des congrès

Décédé le 6 juin 2015, à Paris, en France, dès suites d'un cancer, à l'âge de 65 ans, le docteur Damase Bodzongo, médecin spécialiste de chirurgie toxique, a été inhumé, le 19 juin dernier, à Impfondo, chef-lieu du département de la Likouala. Peu avant le départ de la dépouille mortelle pour Impfondo, le Ministère de la santé et de la population lui a rendu un dernier hommage, au Palais des congrès, le 18 juin, en présence de Jean-Philippe Ngakosso, directeur de cabinet du ministre de la santé et de la population, Dr Francke Marie Purhuence, conseiller à la santé et population du chef de l'Etat, les parents, les amis et connaissances du défunt.

Jean Philippe Ngakosso s'inclinant devant la dépouille mortelle.

Né le 22 septembre 1950, dans le district d'Enyellé (département de la Likouala), Damase Bodzongo obtient, son Certificat d'études primaires et élémentaires (C.e.p.e), en 1965, à l'école officielle de Ouenzé, à Brazzaville, le Brevet d'études moyennes générales (B.e.m.g), en 1969 et baccalauréat série C, en 1972, au Lycée Savorgnan De Brazza. En 1973, il poursuit les études supérieures à la Faculté de médecine de l'Université de La Havane, à Cuba, sanctionnées par un diplôme de docteur en médecine, en 1979. De retour à Brazzaville et après un stage rotatoire à l'hôpital général de Brazzaville, son tropisme de chirurgien lui vaut son affection au sein du même hôpital de 1981 à 1988.

De 1989 à 1993, il est inscrit à l'U.f.r de Lyon Nord, Université Claude Bernard de Lyon I, en France, et exerça en qualité d'interne résidant avant d'obtenir le diplôme interuniversitaire de spécialisation en chirurgie thoracique et cardiovasculaire en 1993.

Rentré au Congo, il dirige l'unité de chirurgie thoracique au sein du service de chirurgie polyvalente où malgré ses responsabilités de directeur général de la santé où il est nommé, le 24 décembre 1997, il assura, régulièrement, ses prestations hospitalières, les programmes opératoires et les encadrements.

Basketteur dans l'équipe Anges Noires, Damase Bodzongo fut un grand animateur de jeunesse.

Membre du comité central du P.c.t (Parti congolais du travail), l'illustre disparu était maître assistant à la Faculté de médecine et membre de plusieurs fondations. *«Monsieur François Ibovi, votre ami intime, votre frère qui tenait, lui-même, à être présent, pour vous dire adieu et qui vous a choisi, en 2012, afin d'être son conseil, à cause de votre longue et riche expérience sanitaire a vécu et souffert de tous les maux qui ont précédé votre rappel à Dieu»*, a déclaré Alexis Elira Dokekias, directeur général des hôpitaux et de l'organisation des soins, dans son oraison funèbre.

La présence des cadres, agents de santé, de plusieurs amis, des autorités administratives à cette cérémonie d'hommage traduit, selon lui, la souplesse, la chaleur amicale et l'engagement du défunt au service de la santé du pays.

Deux témoignages poignants donnés par deux amis européens, le Dr Hervé Zylberberg et le le Dr Louis Zylberberg, ont marqué la cérémonie.

Signalons que l'illustre disparu a également reçu les hommages de l'Université Marien Ngouabi et celui de son parti, le P.c.t.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Pour tous les travaux d'impression en noir et blanc et en couleur, une remise est accordée aux clients fidèles.
L'imprimerie Saint Paul est située non loin de la cathédrale Sacré-Coeur de Brazzaville.

Nos services:
* impression de toutes cartes confondues
* impression des calendriers
* conception des logos
* impression des brochures, revues, magazines, journaux, rapport d'activités
* reliure pour tous types de documents.

Pour de plus amples renseignements:
Contactez: 06 672 45 27

Attaché de Direction commerciale : Blaise BIKINDOU
Tél: (242) 05 590 39 11 ou 06 666 43 09
Collaboratrice: Elisabeth NTSONI
Tél: 01 087 15 33/06 671 85 67

COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMISSION

PRESIDENCE

N°222/CEMAC/C/P

Brazzaville, le 1er Août 2015

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

Le Président de la Commission de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) porte à la connaissance des ressortissants(es) des pays de la CEMAC, que les postes suivants:
- Informaticien (2 postes), durée du contrat: 72 mois;
- Douanier (1 poste), durée du contrat: 36 mois;
sont à pourvoir au Centre régional SYDONIA-CEMAC, à Bangui.
Pour faire acte de candidature, les intéressés devront remplir les conditions suivantes:
- Etre ressortissant d'un des Etats membres de la Communauté;
- Jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité;
- Etre âgé de cinquante (50) ans au plus;
- Fournir les documents ci-après:
• une demande manuscrite de recrutement adressée au Président de la Commission de la CEMAC;
• copies certifiées conformes des diplômes et titres universitaires;
• un curriculum vitae (modèle exclusif à prendre sur le site de la Commission de la CEMAC www.cemac.int/Rubrique CARRIERES);
• un certificat de nationalité;
• un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif;
• un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois.

Les dossiers complets seront envoyés par courrier électronique (Format PDF), au plus tard, le 10 Juillet 2015, à l'adresse suivante: cemacrecrutement@gmail.com.
Les originaux portant la mention «Recrutement - CEMAC» sur l'enveloppe, devront parvenir à la Direction des Ressources Humaines de la Commission, à l'adresse postale suivante: B.P: 175, Douala-Cameroun ou déposés à la Représentation CEMAC CONGO – Tél.: +242 05 551 48 69/06 661 31 31.

Pour tout renseignement, contacter la Direction des Ressources Humaines, au + 237 694 22 91 46/+ 237 678 56 25 29/+ 237 650 75 46 15.

LE PRESIDENT,

Pierre MOUSSA

La paix par le droit

Dans l'histoire de chaque Nation, dans la vie des peuples et des institutions, il est des moments où certains concepts, parfois banals ou indifférents au demeurant, sont revêtus d'une signification particulière, en raison des circonstances exceptionnelles. De même, il est des mots dont la charge émotionnelle ne peut être mieux vécue et appréhendée par l'inconscient collectif que par opposition ou par comparaison à une réalité. La notion de «paix» est de ces concepts.

Par Aimé Emmanuel Yoka.

En choisissant ce concept comme fil conducteur de mon propos, mes vieux souvenirs me renvoient à une réflexion de nos anciens maîtres, suivant laquelle la valeur d'une thèse s'apprécie par son contraire. La nuit sans le jour, éternelles ténèbres; la réduction de l'espèce humaine en un seul sexe sonnerait la fin de l'humanité; les pôles contraires d'une batterie contribuent réciproquement à la circulation de l'énergie électrique; les riches sans les pauvres, piètres figures.

Le concept de paix ne prend donc tout son sens et toute sa portée que par opposition à un conflit, de telle sorte qu'en l'absence de toute agitation ou de trouble, il se transforme en coquille vide et perd en quelque sorte sa raison d'être. A force de s'en accommoder, on finit par en perdre de vue la substance.

Et pourtant, la notion de paix n'est ni évanescente, ni fuyante. Loin d'être une chimère ou une utopie, elle est une réalité, une évidence face à laquelle la raison ne saurait se dérober. Telle une lapalissade, elle tombe inexorablement sous le sens commun. Il importe d'en saisir les différentes approches, pour mieux appréhender la philosophie de mon propos.

En effet, quel que soit l'angle sous lequel on peut l'appréhender, la notion de paix caractérise avant tout, et d'une manière générale, une situation non conflictuelle qui suppose, dans les relations individuelles ou collectives, une absence de litige. Elle renvoie aux rapports entre personnes qui ne sont pas en conflit ou en querelle, aux rapports calmes entre citoyens, à une absence de troubles et de violences, toutes considérations qui nous rappellent, curiosité historique oblige, «*la pax romana*» (paix romaine) que faisait régner la civilisation romaine.

Dans les rapports entre Etats, la paix est la situation d'une Nation, d'un Etat qui n'est pas en guerre.

Sur un plan individuel, la notion de paix revêt une connotation philosophique et psychologique. Elle est l'état d'une personne que rien ne vient troubler, ou l'état d'une âme qui n'est troublée par aucun conflit, aucune inquiétude. C'est aussi l'état ou le caractère d'un lieu, d'un moment où il n'y a ni agitation ni bruit. En ce sens, elle est repos, calme, quiétude, tranquillité. Il est peut-être loin de nous l'époque où le Président de la République, Son Excellence Denis Sassou-Nguesso, rappelait inlassablement, comme dans un rêve prémonitoire, la nécessité de «*la paix des cœurs et la tranquillité des esprits*».

Notre époque, plus que toute autre, en raison de la multiplication des facteurs de risques parfois incontrôlables, est celle d'une aspiration plus profonde à la paix et à la sécurité. Il appartient au décideur public, dont l'une des missions est d'assurer la sécurité de la cité, de proposer les moyens d'y parvenir.

Oui, la paix est une aspiration commune à tous les peuples et à tous les individus. Elle est, avec la liberté qui est son corollaire et la sécurité qui en est la condition préalable, l'un des biens les plus précieux de l'humanité. Facteur d'unité de l'espèce humaine, elle transcende les clivages idéologiques, économiques, sociaux et culturels.

C'est une affirmation de bon sens et une évidence si banale de nos jours que de rappeler que la paix est l'engrais sur lequel tout le progrès de l'humanité a prospéré.

Avec toute la force de mes convictions, je partage l'angoisse de certains de nos compatriotes qui s'indignent de l'absence de certains acteurs dans le débat public sur le thème de la paix, comme s'il était plus aisé de compter les victimes des conflits et de s'accommoder de l'insécurité.

On aurait tort de n'aborder la question de la paix qu'en temps de conflit. En dépit de la diversité de ses approches et de ses modalités qui varient au gré des événements et des circonstances historiques, la notion de paix présente une unité profonde du point de vue de son but: l'accord, la concorde, l'entente, la réconciliation.

Pour y parvenir, deux voies sont indiquées. Tantôt la paix apparaît comme un procédé de réparation *a posteriori* des conséquences d'un conflit, tantôt comme une mesure de prévention. On pourrait, d'ailleurs, sans forcer sur la sémantique, évoquer la paix *a posteriori et* la paix *a priori;* la paix réparation et la paix prévention.

L'histoire de l'humanité, toute l'histoire de l'humanité nous enseigne que, lorsqu'un conflit n'a pu être évité, la paix ne peut plus intervenir que comme une mesure de réparation, en ce sens qu'elle est destinée à effacer ou à atténuer les conséquences d'un trouble passé.

De nombreuses illustrations de ces conflits sont fournies par les soulèvements les plus célèbres, les émeutes et les guerres les plus effroyables. C'est à la suite de ces troubles, quels que soient les lieux, l'époque et les civilisations où ils se sont produits, que les hommes ont convenu de régler leurs différends au moyen des rapprochements entre les anciens ennemis. Le rôle historique du droit pour la réalisation de ces rapprochements a été, de tout temps, primordial.

A la suite des deux premières guerres mondiales, la création et la mise en œuvre d'un cadre juridique international d'une part, et d'un cadre institutionnel d'autre part, ne poursuivait qu'un seul objectif: la paix dans le monde.

Le cadre normatif s'est considérablement renforcé, grâce aux différents instruments juridiques internationaux qui se sont succédé et diversifiés au fil du temps. La reconnaissance de la dignité humaine de tous les membres de la famille humaine et de leurs droits est reconnue comme fondement de la justice et de la paix dans le monde par la charte des Nations unies, ainsi que par les nombreux pactes s'y référant. De nos jours, on ne compte plus le nombre de traités de paix signés dans le monde entre les Etats en conflit.

Quant au cadre institutionnel, il s'est aussi consolidé à la lumière des drames occasionnés par les conflits, comme en témoigne la création de l'Organisation des Nations unies et les organismes affiliés. La naissance et le développement des ensembles régionaux et sous-régionaux poursuivent le même but. Pour mieux exhorter les pays de l'Europe à poursuivre la construction de l'Union européenne considérée comme un facteur de paix, François Mitterrand rappelait que «*la division, c'est la guerre*».

Il a fallu donc des siècles de souffrance, de lutte, de révolte, pour rebâtir, à l'échelle internationale, une société humaine digne, plus juste et plus équitable, fondée sur la paix. Parce que l'innommable avait été commis, il fallait créer des institutions et un cadre normatif pour que jamais cela ne se reproduise.

Je saisis très opportunément cette occasion, pour partager avec les éventuels lecteurs de cette tribune, une sage et profonde réflexion que «le vieux» Houphouët-Boingny avait confiée à l'un de ses interlocuteurs, votre humble serviteur, et qu'il espérait léguer à la postérité: «*Toutes les guerres,* disait-il, *se terminent autour d'une table. C'est un fait constant. Puisqu'il en a toujours été ainsi, pourquoi ne pas se retrouver autour d'une table pour négocier la guerre?*».

Cette réflexion riche d'enseignement et marquée au coin du bon sens nous interpelle, non sans une certaine ironie, sur notre extraordinaire instinct de destruction qui anéantit en nous, avant de le retrouver par la suite, tout élan de sociabilité.

Afin de mieux apprécier la délicatesse et l'absurdité de la paix réparation, je vous invite à méditer, dans le silence de vos débats de conscience, ce soupire d'un ancien combattant français, le 11 novembre, jour de la commémoration de l'armistice: «*Nous pouvons dire au peuple de France: nous sommes venus à bout de nos ennemis; vous pouvez, désormais, vivre dans la paix, dans la sécurité. Vos foyers sont sauvés. Laissons l'épée au fourreau, mais entreprenons d'être vainqueurs une seconde fois, par des moyens pacifiques. Sachons vouloir et nous vaincrons dans la paix, comme nous avons vaincu dans la guerre*».

Cette paix des braves, celle que l'on conclut sur la base de concessions mutuelles après un long conflit, suscite souvent déception et indignation. A juste titre, l'opinion publique s'interroge souvent: «*Tout ça pour ça?*».

L'horreur, la barbarie et la destruction sont-elles les conditions nécessaires et inévitables de la paix?

Ces interrogations, qui engagent notre sens de responsabilité collective, trouveraient peut-être une réponse à travers la réflexion de Jean Jaurès: «*Donner la paix au monde par la guerre est une entreprise pleine de malchances, car en la donnant, on la retire*».

Le droit fournit à toute structure sociale, les outils indispensables à une organisation de la paix à titre préventif, en vue d'empêcher toute velléité conflictuelle susceptible de remettre en cause les fondements du corps social. Sous cet angle, la paix n'est plus une réparation postérieure à un trouble, à une agitation ou des violences. Elle devient conciliation, entente, accord préalable. De nombreuses institutions familières aux juristes sont, par leur nature, totalement orientées vers la recherche de la paix sociale. La chose est d'autant plus vraie que le droit ne se caractérise pas toujours par la contrainte et la répression.

Les sociologues du droit ont établi que dans de nombreuses sociétés africaines, on traite le droit non pas comme une règle dont l'exécution devrait être imposée par la force, mais comme une paix, une concorde, un équilibre à gagner par la conciliation et la réconciliation. Il poursuit une finalité de prévention de la rupture des relations multiples qui unissent les individus. Sans cesse, il s'inscrit dans la recherche du compromis et de l'équité. Pacifications, conciliations, transactions sont du droit. Nombreuses sont les illustrations qui témoignent de cette recherche impérative de la paix sociale.

En droit civil, pour maintenir la paix des familles, la politique législative tend souvent à décourager, par des règles restrictives, l'exercice d'action en justice de nature à troubler les rapports de famille (forclusion, prescription extinctive, etc.).

En droit du travail, certaines clauses sociales interdisent, pendant leur durée, le recours à la grève. Notre pays a fourni le meilleur exemple de cette paix sociale obtenue à travers l'accord de la trêve sociale.

L'action politique apparaît, également, comme le terrain de prédilection par excellence de la recherche de la paix sociale. Sous des vocables divers -alliance, mémorandum, etc- les acteurs politiques s'emploient à créer les conditions de protection de la paix.

En assurant l'intimidation collective et individuelle des délinquants, les prévisions du code pénal contribuent, plus efficacement que dans les autres matières du droit, à la tranquillité et la quiétude des citoyens.

Le droit international, très consensuel, offre l'image d'un droit largement dépourvu de sanctions. C'est un fait constant que la libre ratification des traités internationaux par les Etats s'inscrit dans la logique d'une adhésion aux mécanismes de protection de la paix dans le monde, si tel est l'objet desdits traités.

Si la paix se définit par opposition au conflit, à la querelle, la dispute, le trouble, la violence, la guerre, c'est parce que ces concepts sont autant d'obstacles au progrès sous toutes ses formes et à la jouissance de nos droits et libertés fondamentaux. Ils portent en eux les germes de l'intolérance et de la destruction.

Le penchant africain pour la concorde nous invite à une réflexion sereine sur la paix préventive. Concluons par cette observation du Président Denis Sassou-Nguesso, frappée au coin du bon sens et du réalisme, qui nous invite à la méditation: «*On ne dira pas qu'on n'a pas vu venir*».

Aimé Emmanuel YOKA

MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS, DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET DE LA COMMUNICATION
Brazzaville, République du Congo

AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

N°001/MPTNTC-CAB/15

Recrutement d'un Coordonnateur National du Projet Central Africa Backbone (CAB 3 CITCG) en République du Congo

1. La République du Congo a signé un accord de prêt avec l'Association Internationale de Développement (IDA) pour la mise en œuvre du "Projet Central African Backbone CAB3-CITCG en République du Congo, et à l'intention d'utiliser une partie du montant de cet accord de financement pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant «Recrutement d'un Coordonnateur National du Projet Central African Backbone (CA32-CITCG) en République du Congo»

2. L'objectif de la mission du Coordonnateur National est de coordonner la mise en œuvre administrative, technique et financière de l'unité de gestion Projet CAB2 CITCG; de superviser les bénéficiaires et de participer au suivi et à l'évaluation du CAB3-CITCG. La durée de la mission est prévue pour douze (12) mois renouvelable après une évaluation jugée satisfaisante par le MPTNTC.

3. Le Ministère des Postes, des Télécommunications, des Nouvelles Technologies et de la Communication invite les candidats intéressés à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les personnes intéressées doivent fournir des informations pertinentes indiquant leurs capacités techniques à exécuter lesdits services.

Le dossier de candidature devra comporter les renseignements suivants:
* une lettre de motivation;
* les copies des diplômes;
* les compétences du candidat pour la mission, notamment l'indication de références techniques vérifiables en matière de missions;
* l'adresse complète du candidat (localisation, personne à contacter, BP, Téléphone, Fax, Courriel).

Profil du Consultant:
· Etre titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur (Bac+5 au moins) en Economie, en Ingénierie, en Sociologie, etc.);
· Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) dont au minimum trois (03) au poste de responsable d'une équipe dans une administration ou une entreprise.

4. Sur cette base, un Consultant individuel sera sélectionné conformément aux Directives de la Banque « Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale de janvier 2011». Le Consultant sera sélectionné sur la base de la comparaison des CV.

5. Les intéressés doivent s'adresser à l'Unité d'Exécution du Projet de Renforcement des capacités de Transparence et de Gouvernance (PRCTG) pour obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables, de 8 h 00 à 16 h 00.

6. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé ou en version électronique à l'adresse ci-dessous, au plus tard le mercredi 08 juillet 2015:

PROJET DE RENFORCEMENT
DES CAPACITES DE TRANSPARENCE
ET DE GOUVERNANCE
UNITE D'EXECUTION DU PROJET
SECTION PASSATION DES MARCHES
Brazzaville, République du Congo
Derrière le Commissariat Central
Tél: 06 635 50 36
Courriel: prctg@yahoo.fr

Brazzaville, le 20 Juin 2015
Le Directeur de cabinet
Jérôme AYESSA IHOLAKOUMA

À PARTIR DE 21.870.000HT*

DU 18 MAI AU 18 JUIN 2015, VIVEZ LE MOIS DU VÉHICULE UTILITAIRE CHEZ TRACTAFRIC MOTORS CONGO.

Moteur diesel à injection directe – chassis cabine 4x2 plateau ridelle – empattement 3735mm
cabine 3 places – PTAC: 7,2 tonnes – transmission manuelle à 5 rapports
1 an ou 25.000km d'entretien gratuit pour chaque véhicule utilitaire acheté + 2 ans de garantie

HYUNDAI
NEW THINKING.
NEW POSSIBILITIES.

*offre à la limite du stock disponible

TRACTAFRIC MOTORS
Congo

Tractafric Motors – Pointe Noire
697 Bd du président Marien NGOUABI
Tel : (242) 05 521 31 32 / 06 665 40 30

Tractafric Motors – Brazzaville
113 av Edith Lucie BONGO ONDIMBA
Tel : (242) 05 09 51 551 / 06 979 93 30

Séminaire de Formation en
LOGISTIQUE

Contenu de la formation:
.Les approvisionnements
.La gestion des stocks
Le Transport
.L'assurance
.Les incoterms

Durée : 2 semaines (livre gratuit)
Début : - Brazzaville : 18 Juin 2015
- Pointe-Noire : 14 Juillet 2015
17h-20h
Coût: 50.000Frs+1 marker non permanent
Contact: Immeuble en face du hall des légumes Agri-Congo (Derrière la fac de droit), à l'étage.
Tél: 06 937 60 54 / 05 556 90 64
Site web : mag-sys.olympe.in

MAG.SYS

VOTRE AGENCE CONSEIL EN COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

GLAD SERVICES

Adresse : Imprimerie Nationale à Côté du Lycée François St Exupery Asecna, Brazzaville. Te.: (+242) 22 612 8756/ 04 411 9815 - Email: contact@glad-services.com - gladservices2013@gmail.com - www.glad-services.com

Séminaire de formation sur la Passation des marchés publics

• Dossiers de soumission aux appels d'offres
• Procédures de l'ARMP (code des marchés publics)

Samedi 13 Juin et Samedi 20 Juin 2015 de 8h à 14h

Coût: 60.000F + 1 marker non permanent

Lieu: Immeuble en face du hall des légumes Agri-Congo derrière la Fac de droit, (à l'étage).

Contacts: 06 937 60 54 / 05 556 90 64

MAG.SYS

IN MEMORIAM

(16 juin 2013 – 16 juin 2015)

Voici deux ans, jour pour jour, que le Seigneur a rappelé à Lui son serviteur, Maître Kaya Bernard, inspecteur des sports et de l'éducation physique et ceinture noire 3e dan de judo, Maître fondateur du club Kutia, secrétaire général de la fédération congolaise de tennis de table. A cette date de triste anniversaire, la veuve Kaya née MBOUMBA Françoise, les enfants Kaya, Kevin, Becherel, Francy et Précieux prient tous ceux qui l'ont connu d'avoir une pensée pieuse pour lui.

Une messe d'action de grâce sera célébrée en sa mémoire, en l'église Ndona–Marie de Mfilou, le dimanche 21 juin 2015, à 9 heures précises.

Papa, nous ne t'oublierons jamais.

Présentation du livre de Pierre Oba

«Le protocole de Brazzaville. Une histoire méconnue» à connaître maintenant

Actuel ministre des mines et de la géologie, Pierre Oba, officier général de police de deuxième classe, a présenté, samedi 20 juin 2015, à l'hôtel Olympic palace, à Brazzaville, son livre qui vient de paraître aux Editions Karthala (Paris, France), et intitulé: *«Le protocole de Brazzaville. Une histoire méconnue»*. C'était devant un parterre d'invités venus nombreux, parmi lesquels six ministres, des diplomates, des hauts-cadres de l'administration et structures publiques et des journalistes. Encadré par le ministre d'Etat Aimé Emmanuel Yoka, Mme Jeanne Dambenzet, première vice-présidente du Conseil économique et social, l'historien Jérôme Ollandet et M. Mambalou, Pierre Oba a expliqué d'où lui est venue l'idée de publier ce livre et pourquoi sa publication, maintenant.

Pierre Oba (au milieu) pendant la présentation du livre.

A la fin de la présentation, la dédicace.

A 62 ans, Pierre Oba a fait son entrée dans le monde de la littérature, en publiant un ouvrage de 259 pages, qui peut être classé dans la catégorie des essais historiques. En effet, l'auteur a donné sa part de témoignage historique, sur le rôle qu'il a joué, sous le patronage du président Denis Sassou-Nguesso, dans les négociations complexes et longues qui ont abouti à la signature, le 13 décembre 1988, de l'accord tripartite de Brazzaville, entre l'Angola, la République Sud-Africaine et Cuba. Cet accord, qui sera suivi de l'accord de New York, le 22 décembre 1988, est à la base du retrait des troupes cubaines d'Angola, de la fin du régime d'apartheid en Afrique du Sud, avec comme point d'orgue la libération de Nelson Mandela, le 11 février 1990, et de l'indépendance de la Namibie.

Pendant la présentation, M. Mambalou a expliqué comment il a accompagné le projet du livre de Pierre Oba, en se chargeant de la mise en forme et de la structuration du texte.

Diplomate et historien, Jérôme Ollandet a jeté un regard critique sur le livre, dans le long exposé qu'il a présenté. En tant que diplomate au Ministère des affaires étrangères, il a, lui-même, suivi, dans ces années-là, les négociations de l'Afrique australe, mais de l'extérieur. Il a qualifié l'ouvrage comme un témoignage de l'intérieur même des événements, le climat des négociations. Selon lui, le premier élément qu'il retient de l'ouvrage, c'est la complexité et la délicatesse de la mission qui fut *«top secret»*. En effet, entre la nécessité de mener ces négociations et la ferveur, la passion qui emportaient l'Afrique à condamner l'apartheid et ses dirigeants, il fallait faire extrêmement attention. Pierre Oba, qui a reconnu, lui-même, qu'en s'engageant dans ces négociations, il risquait des sanctions au sein du parti, était déjà dans le secret depuis trois ans, quand le ministre des affaires étrangères de l'époque, Ndinga-Oba, y entre, a-t-il signalé.

Le deuxième élément qu'il a relevé, c'est la confiance que l'auteur a bénéficié de la part du président de la République, Denis Sassu-Nguesso, pour mener ces négociations. *«Le livre fait entrer pleinement dans la guerre froide, qui a eu aussi pour champ de confrontation, l'Afrique centrale»*. Il a cité l'assassinat de Patrice Lumumba, considéré comme l'homme de Moscou et dont la mort fut une victoire pour Washington alors que l'installation d'un régime de gauche à Luanda, en Angola, fut une victoire de Moscou sur Washington. Et il y a eu la Namibie occupée par l'armée sud-africaine, l'Angola avec les troupes cubaines, l'Afrique du Sud de l'apartheid.

Pierre Oba, qui a voulu se passer de l'exercice des questions, pour donner le temps aux gens de prendre, d'abord, connaissance de son ouvrage, a dû s'y plier. Et les questions ont fusé, dans l'assistance. Jean-Claude Kakou a cherché à savoir si la publication de cet ouvrage, au moment où l'actualité ne parle pas du protocole de Brazzaville, n'est pas pour permettre à l'auteur de se positionner, au moment où le débat sur le changement de Constitution bat son plein dans le pays; Médard Milandou l'a accroché sur le terme *«méconnue»*, pourquoi revendiquer cette victoire maintenant. D'autres, comme le colonel à la retraite Jean-Robert Obargui, le sénateur Sita-Bitori ou le journaliste Lazare Bourangon l'ont interpellé, pour qu'il joue le même rôle de médiateur dans le pays, face à ce qui apparaît comme une impasse dans le débat sur la Constitution, etc.

En somme, Pierre Oba a expliqué que l'idée de publier cet ouvrage est une réaction aux propos publiés dans certains médias (qui n'existaient même pas au moment des faits), attribuant un rôle périphérique au président Denis Sassou-Nguesso dans les négociations de l'Afrique australe. Et pour cela, il a obtenu la permission de ce dernier, pour écrire cet ouvrage. *«Les faits historiques ont, parfois, besoin de beaucoup de temps, avant d'être soumis à la consommation du commun des mortels»*, a-t-il argumenté. Mais, il a demandé pardon à *«ceux qui lui reprochent d'avoir attendu longtemps, avant de publier l'ouvrage»*, car cela est dû à la nature de l'affaire, en précisant que *«loin de lui l'idée d'un positionnement»*, poursuivant: *«Nous avons un cheval qui n'est pas encore fatigué et nous allons continuer à travailler avec lui»*.

Répondant aux questions de Camille Bongou et Diane-Valérie Doniama, il a raconté son premier voyage en Afrique du Sud, comme il fallait éviter les pièges de l'empoisonnement, etc. Bref, quand un homme du secret parle, il y a des chances d'aller au plus profond des faits. L'ouvrage de Pierre Oba sur le protocole de Brazzaville jette une grande lumière sur les négociations qui ont bouleversé la face de l'Afrique australe et mis fin au régime honni de l'apartheid.

Joël NSONI

Livre
«Le Protocole de Brazzaville. Une victoire méconnue»
Pierre Oba
Editions Karthala (Paris)

Après la chute du prix du baril de pétrole

Gilbert Ondongo mise sur l'entreprise, pour éviter la récession économique

Face à la baisse du prix du baril du pétrole, le gouvernement s'est vu contraint de revoir sa copie en matière de prévisions budgétaires de l'année en cours. C'est pourquoi, il envisage une série de mesures, pour éviter l'entrée en récession de l'économie nationale et pour mettre en phase de production, les usines de production de matériaux de construction, disséminées à travers le pays. Par ailleurs, le ministre d'Etat Gilbert Ondongo a confirmé le choix du gouvernement de faire de 2015, l'année de l'entreprise. C'est pourquoi, le gouvernement préconise de créer la maison de l'entreprise, l'agence congolaise pour la création des entreprises, la bourse de sous-traitance et de partenariat de l'entreprise, les centres de gestion agréés des entreprises, les pépinières d'entreprises, le fonds d'impulsion et de garantie des P.m.e et une banque publique des P.m.e.

Gilbert Ondongo.

L'usine de fabrication de réservoirs d'eau et de poubelles de Maloukou.

En décembre 2014, le parlement a révisé à la baisse la projection du prix du baril du brut congolais, en le fixant à 70 dollars américains en moyenne pour 2015, contre 96 dollars proposé par le gouvernement, à l'issue du conseil des ministres du 7 octobre 2014. Malheureusement, à la fin du premier trimestre 2015, la moyenne trimestrielle des prix des hydrocarbures du Congo a été de 49,5 dollars américains le baril. Ce qui est loin de la moyenne de 70 dollars, retenue pour la loi de finances initiale.

Or, il est établi que l'équilibre des finances publiques est déterminé, en grande partie, par les recettes pétrolières. En conséquence, la tendance actuelle des prix des hydrocarbures n'est pas sans impact sur le budget de l'Etat exercice 2015. D'où le projet de loi de finances rectificative présenté à l'assemblée nationale et au sénat.

Cinq mois après l'entrée en vigueur de la loi des finances, le gouvernement reconnaît, officiellement, que le niveau d'équilibre escompté ne sera pas atteint. Et pour cause, *«les recettes pétrolières sont, et, vraisemblablement, seront en fin d'année, largement inférieures aux prévisions arrêtées dans la loi de finances initiale»*. Pour lui, l'économie nationale pâtirait durement de la chute des prix du pétrole brut, en 2015. *«Les projections les plus pessimistes situent la croissance à un niveau inférieur à 3%, contre une prévision initiale, de la direction générale de l'économie, avoisinant les 10%»*, a-t-il indiqué.

Afin d'éviter la généralisation, à l'ensemble de l'économie nationale, du climat morose que crée la forte baisse du prix du pétrole brut, Gilbert Ondongo a laissé entendre que l'Etat doit continuer de mettre l'accent sur la promotion et l'accompagnement des entreprises. *«La priorité est à donner aux activités productives qui répondent à la demande des consommateurs et des autres agents économiques»*, a expliqué le ministre d'Etat.

Pour conjurer la récession annoncée, l'Etat a résolu, a dit Gilbert Ondongo, de mettre en phase de production, les seize usines de matériaux de construction, l'usine de confection industrielle, l'usine de fabrication de panneaux solaires, l'usine de fabrication des médicaments génériques et l'usine de fabrication des pavés.

De même qu'il accélérera, a-t-il ajouté, *«le rythme de ces investissements, pour le complexe industriel et céramique de Makoua, la fonderie du Congo, les nouvelles cimenteries dans le Niari et le Pool, l'usine de production de la farine de manioc avec extension de l'amidon à commercialiser, les complexes de production avicoles à Brazzaville et Pointe-Noire, combinant la production de l'aliment de bétail et des chaînes de production des œufs de table et de poulets de chair»*.

Seul ou en partenariat public-privé, l'Etat entend jouer, pleinement, son rôle de stabilisateur de l'économie, a-t-il poursuivi. *«Il s'attelle à structurer et à dynamiser l'offre nationale pour, d'une part, éviter l'entrée en récession de l'économie nationale et, d'autre part, continuer de densifier le tableau économique d'ensemble au niveau national et particulièrement le tableau d'échanges interindustriels du pays»*.

Conscient des erreurs du passé, le ministre d'Etat Ondongo a précisé que l'Etat ne fera plus ces choix, en décidant de s'imposer comme seul principal acteur dans la production des biens et services. *«Et, il n'a nullement l'intention de demeurer à long terme seul ou en situation d'actionnaire majoritaire dans le secteur industriel»*.

Fort de cela, Gilbert Ondongo a confirmé le choix du gouvernement de faire de 2015, l'année de l'entreprise. Pour y parvenir, il a annoncé les mesures suivantes:

- promouvoir l'esprit d'entreprise et d'innovation ainsi que la culture managériale au sein de la communauté nationale;
- mettre en œuvre des dispositifs spécifiques d'incitation à la création d'entreprise; apports direct et indirect, par des structures publiques, de toutes sortes d'assistance aux entreprises; faciliter l'accès à l'information pour les entreprises et à la formation pour les entrepreneurs potentiels et existants;
- simplifier les procédures et réduire des délais de création d'une entreprise;
- appuyer toute action visant la promotion et l'accompagnement de l'esprit d'entreprise et de l'entreprise elle-même.

Selon lui, le destin du Congo est entre nos mains. *«Il n'y a pas, pour le moment, de péril en la demeure. Ajustons, en toute responsabilité, nos dépenses de l'année à nos ressources mobilisables en cette même année. Si nous ne le faisons pas, maintenant, avec sérieux et rigueur, d'autres qui viendront de l'étranger nous l'imposeront, demain, avec des programmes d'austérité suivis de drames sociaux et de crise politique»*, a-t-il prévenu, et il faut espérer qu'il sera suivi par les parlementaires, afin que notre pays traverse cette phase difficile sans encombre.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Paroisse Saint-Théophile de Kindamba (diocèse de Kinkala)

Mgr Louis Portella Mbuyu a rouvert la chapelle Saint-Joseph de Mpassa-Ecole

De retour d'une visite pastorale à Kimba et Vindza, Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, a marqué, le 15 juin 2015, un arrêt à Mpassa-Ecole, à 16 km de Kindamba, pour visiter la chapelle Saint-Joseph de ce village qui avait été profanée, le 12 avril 2015, par des adeptes ngunza. Des arbres fruitiers servant de paravent à cette chapelle avaient été abattus. Depuis la chapelle est restée fermée. A l'issue d'une rencontre avec les chrétiens, Mgr Portella a ré-ouvert la chapelle qui va accueillir le premier office religieux, samedi 4 juillet prochain.

Quatre prêtres dont le curé de la paroisse, l'abbé Isaac Robert Bitsoumanou entouraient l'évêque lors de l'entretien qu'il a eu avec les chrétiens de ce village, en présence de Bienvenu Balossa, administrateur-maire de la communauté urbaine de Kindamba, qui a représenté le sous-préfet de Kindamba.

Il faut dire qu'après ce regrettable incident, l'administrateur-maire s'était entretenu avec la population de ce village, pour préserver le climat de paix et de fraternité dans un district qui a connu les affres des conflits armés. Malgré cette initiative très encourageante, les rancœurs persistaient et la présence de l'évêque a permis de relancer la vie dans la paroisse.

Pendant la rencontre, Raphaël Malonga, responsable des mouvements d'apostolat

Mgr Louis Portella Mbuyu.

de cette communauté, a exprimé au prélat, au nom de la communauté chrétienne, le regret de constater qu'aucune procédure judiciaire n'a été initiée contre les auteurs présumés des destructions enregistrées dans la paroisse.

Répondant à cette légitime préoccupation, Mgr Portella a demandé aux chrétiens de Mpassa-Ecole de ne point s'écarter du pardon. Comme l'apôtre Paul, il les a invités à être les vainqueurs du mal par le bien. Le message de l'évêque a gravité autour de trois concepts: l'amour, la réconciliation et la paix. Puis, l'évêque a procédé à la réouverture de la chapelle. Des instructions ont été données au curé pour organiser, le samedi 4 juillet prochain, dans la chapelle, un office religieux qui prendra un sens tout à fait particulier.

Hyppolite KIHAMBOULA

Diocèse de Dolisie

L'abbé Sylvain Ikessi-Diélé déclaré docteur en droit canonique au Canada

À l'issue de sa soutenance qui s'est déroulée le 17 juin 2015, à l'Université Saint-Paul d'Ottawa, au Canada, l'abbé Sylvain Ikessi-Dielé, prêtre du diocèse de Dolisie, a satisfait aux exigences académiques qui lui attribuent, désormais, le grade de docteur en droit canon. Sa thèse a porté sur *«le droit de propriété de l'Église catholique et de ses institutions au Congo-Brazzaville»*. Sa réflexion était focalisée essentiellement sur le livre 5 du code de 1983, pour harmoniser le droit ecclésiastique patrimonial avec la réalité de son pays d'origine.

Dédicacée à Bouanga Bou-Nziengui, la sœur de son père *«Ivhêvi hu ba sanza mu dikambou di ngudi na nsia»* (Le billet de 1000 francs Cfa qu'on a monnayé en deux billets de 500 francs Cfa, pour combler le manque d'un père et d'une mère), la thèse de l'abbé Ikessi-Diélé essaie d'apporter une nouvelle façon d'appliquer le droit patrimonial canonique au Congo-Brazzaville.

Dans quatre chapitres limpides et faciles à lire, le nouveau docteur a peint l'histoire des biens depuis l'établissement de l'Église au Congo jusqu'à nos jours, mis en exergue la législation universelle sur le patrimoine, évoqué les problèmes récurrents des biens dans son pays et, enfin, proposé des solutions juridiques pertinentes, pour le sursaut de cette Église.

Le jury, présidé par la professeure Hélène Tessier, a chaleureusement félicité l'impétrant. Il était composé du professeur John P. Beal du Catholic University of America de Washington (Etats-Unis d'Amérique) et des professeurs Francis Morrisey, Anne Asselin et John Huels de l'Université Saint-Paul d'Ottawa.

L'abbé Sylvain vient de rejoindre ainsi le panthéon des docteurs du presbyterium de Dolisie, composé de Mgr Bienvenu Manamika (docteur en droit canonique), Fidèle Sathoud Bazola (docteur en philosophie), Philippe Mabiala (docteur en communication et en théologie), Jean-Jacques Mackosso (docteur en droit canonique), Jean-Lucien Dembélé-Kombila (docteur en théologie dogmatique), Jean-François Badinga (docteur en liturgie), Alphonse Konioka (docteur en droit canonique), Jean-Baptiste Ngoyi-Ngoma (docteur en médecine), Aymar Christian Badinga-Mouithys (docteur en philosophie) et Hervé Mambouéni-Mboumba (docteur en économie). Que leurs sciences soient utiles à l'Église, pour la gloire de Dieu et le salut du monde.

Répondant à un confrère qui le taquinait dans le couloir, en affirmant que le Congo-Brazzaville a maintenant trop de canonistes, le nouveau docteur lui a répondu en souriant: *«Le droit canonique est comme la médecine qui a plusieurs spécialisations: cardiologie, pédiatrie… Pour nous, canonistes, après la maîtrise, nous sommes comme des médecins généralistes, à partir du troisième cycle, nous nous spécialisons dans un domaine précis du droit. Il nous semble que notre dissertation a essayé de se frayer un sentier jamais battu. C'est ce qui caractérise une thèse de doctorat… Bref, la question n'est peut-être pas le nombre de canonistes, le plus important résiderait, il nous semble, dans le rendement convaincant qu'il faut apporter dans l'Église»*.

Abbé Sylvain Ikessi-Dielé.

L'abbé Sylvain est actuellement professeur de droit canonique à l'Institut de formation théologique de Montréal (I.f.t.m) où il enseigne *«les biens temporels de l'Église»*, *«la procédure canonique»*, *«les temps et lieux sacrés et aussi «les instituts de vie consacrée et les sociétés de vie apostolique»*. Il prépare une maîtrise en gestion des projets et fait son ministère à la Cathédrale Saint-Jérôme, comme prêtre chargé de la pastorale, aux côtés de Mgr Raymond.

Abbé Boniface MOUÉLÉ
Doctorant en Théologie pratique,
Université Laval, Québec (Canada).

Diocèse de Dolisie

Publication de bans

Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, évêque de Dolisie, a la joie d'annoncer aux ouvriers apostoliques et aux communautés chrétiennes du diocèse de Dolisie, que s'il plaît à Dieu, le dimanche 5 juillet 2015, à 14h 00, à la place mariale de la cathédrale Saint Paul de Dolisie, il ordonnera diacre le séminariste: Gildas TSATOU MOUANDA.

A cet effet, l'évêque de Dolisie exhorte à soutenir le futur ordinant par les prières.

Fait à Dolisie, le 24 mai 2015

Mgr Bienvenu MANAMIKA BAFOUAKOUAHOU
Evêque de Dolisie

P.S.: Pour toute information importante concernant M. Gildas TSATOU MOUANDA, veuillez vous adresser au vicaire général de Dolisie. Contact: 06.647.33.33 ou au secrétaire chancelier de l'évêque: 06.617.75.60/ 05.511.18.65

Cette SEMAINE au Vatican

Encyclique du Pape François: Sur cette planète, tout est lié

Annoncée et attendue, la Lettre encyclique du Pape François, a été publiée jeudi 18 juin dernier au Vatican. *«Laudato Si'»* est son titre: *«Loué sois-tu»*, écrit donc le Pape en s'inspirant du Cantique des créatures de saint François d'Assise dont il a pris le nom en papauté. A maintes reprises il a exprimé la volonté de l'imiter: dans le besoin de pauvreté pour ne pas *«corrompre son cœur»* par les biens; et dans sa volonté d'aller porter la Parole de Dieu dans les périphéries. Le texte du Pape François, que les experts ont salué comme un texte fondamental, écrit de la main du Souverain pontife

L'eau n'est la propriété de personne, rappelle le Pape.

lui-même, mais composé après avoir consulté les connaisseurs de tous les horizons, entend réaffirmer que l'homme, placé au centre de la création, n'est pas propriétaire mais gérant de la terre. Il coopère à l'œuvre créatrice de Dieu, mais sa vie ne le met pas en dehors de toutes les autres formes de vie. *«Tout est lié. Il faut donc une préoccupation pour l'environnement unie à un amour sincère envers les êtres humains, et à un engagement constant pour les problèmes de la société»*, écrit le Pape. Pour qui s'étonnerait de la préoccupation – *«l'immixtion?»* - de l'Eglise dans un champ qui n'est pas son domaine coutumier, le Pape François rappelle que *«rien de ce monde ne nous est indifférent». «Nous avons besoin de saisir la variété des choses dans leurs relations multiples»*. Aussi, son encyclique n'est-elle pas un traité d'écologie, ni uniquement centrée sur les questions de défense de l'environnement: elle s'intègre dans l'ensemble du magistère social de l'Eglise. Elle embrasse et souligne la complexité des défis d'interdépendances qui constituent le monde depuis la création. L'économie ne va pas sans la politique; celle-ci ne peut se passer de la santé des humains, qui est elle-même liée à d'autres facteurs dans un tout non-indifférent, y compris le spirituel. Tout est lié!

«Un monde fragile, avec un être humain à qui Dieu en confie la protection, interpelle notre intelligence pour reconnaître comment nous devrions nous orienter, cultiver et limiter notre pouvoir», écrit le Pape. Le croyant s'inclut dans le Tout de l'univers, il n'est pas désincarné. Il ne s'agit pas de prier dans des lieux propres mais ayant des arrière-cours polluées ou marquées par l'injustice. Se préoccuper de la seule manière d'élever une prière propre, ou ne se battre que pour un environnement sans pollution sans un regard de compassion pour qui est pauvre et mourant autour nous, n'a pas de sens. Même dans un environnement propre ou religieux, les liens anthropologiques de l'homme n'imposent pas une cécité sur les autres aspects de la vie. En un mot, être écologiste et ne pas lutter contre la pauvreté sont un non-sens; tout comme être pieux et se contenter de son petit quant-à-soi. *«Nous ne pouvons pas avoir une spiritualité qui oublie Dieu tout-puissant et créateur. Autrement nous finirions par adorer d'autres pouvoirs du monde, ou bien nous nous placerions à la place du Seigneur au point de prétendre piétiner la réalité créée par Lui, sans connaître de limite»*. L'homme doit donc être à sa juste place, c'est-à-dire celle à partir de laquelle il se reconnaît créature du Dieu créateur et coopère à *«son rêve de beauté»*. Le Pape rappelle, par exemple, que le changement climatique est un problème global aux graves répercussions environnementales, sociales, économiques, distributives ainsi que politiques, et constitue l'un des principaux défis actuels pour l'humanité. Si le climat est un bien commun, de tous et pour tous, l'impact le plus fort de son altération retombe sur les plus pauvres, mais beaucoup de ceux qui détiennent plus de ressources et de pouvoir économique ou politique semblent surtout s'évertuer à masquer les problèmes ou à occulter les symptômes: Le manque de réactions face à ces drames de nos frères et sœurs est un signe de la perte de ce sens de responsabilité à l'égard de nos semblables, sur lequel se fonde toute société civile.

Est-ce le rôle de l'Eglise de s'en préoccuper? Oui, aussi, répond le Pape en une certaine façon. Et cela même si, *«sur beaucoup de questions concrètes, en principe, l'Eglise n'a pas de raison de proposer une parole définitive et elle comprend qu'elle doit écouter puis promouvoir le débat honnête entre scientifiques, en respectant la diversité d'opinions»*. L'encyclique s'articule en six chapitres. Le Pape émet un vœu: *«J'espère que cette encyclique nous aidera à reconnaître la grandeur, l'urgence et la beauté du défi qui se présente à nous»*. Le Pape parle d'une dette écologique des pays du Nord en particulier envers ceux du Sud. *«L'existence humaine repose sur trois relations fondamentales intimement liées: la relation avec Dieu, avec le prochain, et avec la terre. Selon la Bible, les trois relations vitales ont été rompues, non seulement à l'extérieur, mais aussi à l'intérieur de nous. Cette rupture est le péché». «Laudato Si'»* plaide pour une écologie intégrale, inclusive. Elle invite à penser un nouveau paradigme de justice. Car, encore une fois, tout est lié: *«il n'y a pas deux crises séparées, l'une environnementale et l'autre sociale, mais une seule et complexe crise socio-environnementale»*, souligne le Pape. Point névralgique de l'encyclique, le chapitre 3 qui revient sur la racine humaine de la crise écologique: le Pape s'interroge sur les avancées technologiques, parfois sources de progrès mais aussi porteuses de limites. Il pointe ainsi *«les logiques de domination technocratiques qui mènent à la destruction de la nature et à l'exploitation des personnes et des populations les plus faibles»*. Au final, l'encyclique propose une véritable éducation et une spiritualité écologique; une rupture dans les comportements et les entendements des gémissements de la terre: il faut *«miser sur un autre style de vie»*; ne pas sous-estimer les *«simples gestes quotidiens par lesquels nous rompons la logique de la violence, de l'exploitation, de l'égoïsme»*. Laudato Si' nous propose de se mettre à l'écoute des Saints, saint François d'Assise en tête. *«Dieu ne nous abandonne pas, conclut le Pape; il ne nous laisse pas seuls, son amour nous porte toujours à trouver de nouveaux chemins. Loué soit-il»*.

Albert S. MIANZOUKOUTA
(Correspondant au Vatican)

Témoignage

Mgr Théophile Mbemba et sa vision de la vie consacrée

14 juin 1971-14 juin 2015, voici 44 ans que Mgr Théophile Mbemba quittait notre monde, pour rejoindre son Seigneur et Maître, Jésus-Christ. Comme chaque année, une pensée pieuse, un hommage pour cette illustre figure de notre Eglise particulière vaut la peine. C'est une action de grâce à Dieu, qui nous l'avait donné comme évêque, mais aussi une marque de reconnaissance à son égard, pour tout le travail accompli humblement pour le peuple chrétien du Congo et pour tous les Congolais. Je voudrais, au cœur de cette année de la vie consacrée voulue par le Pape François, faire échos de ce que fut la vision de Mgr Mbemba sur la vie consacrée, en tant que fondateur d'un institut religieux.

Mgr Théophile Mbemba a fut le premier évêque puis archevêque congolais de Brazzaville, de 1961 à 1971. Dix années d'un ministère apostolique bien rempli, pendant lequel il a, notamment, fondé la Congrégation des Religieuses congolaises du Rosaire. Faut-il le dire, cette congrégation est le premier institut diocésain de l'Eglise du Congo. Il fut aussi le réformateur de la Congrégation diocésaine des Frères de Saint-Joseph et du Cœur immaculée de Marie. Fils du terroir et évêque au lendemain de l'indépendance du Congo, Mgr Mbemba connaissait bien la réalité de son pays: par sa proximité avec la population pendant l'exercice de son ministère pastoral comme prêtre de campagne ou de la ville. Il avait perçu cette soif du peuple de Dieu d'avoir des religieux (ses) qui soient présence de l'amour de Dieu dans la société. Ayant hérité d'une Eglise locale en construction, avec peu d'ouvriers apostoliques diocésains, il s'est employé autant qu'il a pu, accompagné par le souffle de l'Esprit-Saint et le secours de la Vierge-Marie, à offrir des serviteurs et servantes du Seigneur à notre Eglise qui en avait tant besoin.

En outre, alors que les relations entre l'Eglise et l'Etat étaient cahoteuses, ajouté au fait que de nombreux maux minaient la société (la chasse aux sorciers; la pratique de l'avortement; la maltraitance des veuves; la pauvreté, le cas des jeunes filles-mères) il sut exorciser le mal à la racine, en entreprenant vaillamment un dialogue en Eglise et avec les politiques qu'il exhortait à travailler ardemment à la formation de la jeunesse et à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Mgr Mbemba n'eut pas de repos dans son ministère...

Pour répondre aux différents défis qui l'interpelaient à cette époque, où notre Eglise et notre Etat étaient encore bien jeunes, il entreprit énormément de choses. Nous sommes, en effet, à une période cruciale de la vie de l'Eglise: le concile Vatican II, qui a apporté un souffle nouveau à l'Eglise universelle. Dans l'esprit des constitutions conciliaires, Mgr Théophile Mbemba mettra en œuvre un projet pastoral de développement, d'envergure dans le diocèse. Ce projet passe par la construction d'infrastructures, mais aussi par la formation des ressources humaines: formation du laïcat, du clergé diocésain et aussi la fondation de la Congrégation des Religieuses congolaises du Rosaire, son œuvre la plus chère, comme il l'avait dit de son vivant, aux premières novices de la congrégation, en 1971 (cf. archives de la congrégation).

Sa vision de la vie consacrée

La vie consacrée, bien que don de Dieu à l'Eglise, est aussi l'œuvre d'un fondateur ou d'une fondatrice à qui Dieu a communiqué des dons, mieux un charisme particulier. Ce charisme est à adapter aux besoins des personnes. Quels étaient ces besoins?

Mgr Mbemba avait perçu, en tant que pasteur d'une Eglise en construction, le besoin d'avoir aussi ses propres agents pastoraux religieux, qui seraient disponibles pour l'enracinement de l'Evangile.

Mgr Théophile Mbemba.

Sr Thècle Saurelle Bahamboula.

Pour lui, les consacrés sont d'abord des porteurs de la Bonne Nouvelle, par leur manière de vivre et par leur action pastorale. Ce sont des hommes et des femmes qui puisent leur force dans la prière. Les personnes consacrées sont dignes de confiance, disponibles et compétentes. Elles incarnent l'esprit évangélique et sont proches des personnes défavorisées ou dans le besoin. Par leurs œuvres, les consacrés participent à l'édification du règne de Dieu dans notre monde.

Mgr Mbemba croyait en une vie consacrée inculturée: qui n'est pas une simple imitation de la réalité occidentale. Mais plutôt, une véritable rencontre dialectique dans laquelle, d'une part, l'Evangile inspire la culture et d'autre part, la culture garde son mode d'expression. C'est dans cet esprit que, parlant de sa nouvelle fondation, Mgr Mbemba dira: *«Nos sœurs vivant comme nous…, comprendront nos problèmes…»*. Nous pouvons relever, dans ces paroles, les caractéristiques d'un cœur aimant, empathique, charitable et attentif, que devraient incarner les consacrés.

Un autre aspect de la vision de la vie consacrée chez Mgr Mbemba est la figure de Marie, comme mère propice, un modèle: *«Marie est en effet un exemple sublime de consécration parfaite, par sa pleine appartenance à Dieu et par le don total d'elle-même»* (Vitae consecrata n°28).

Selon lui, Marie est, pour les consacrés, une référence en matière de disponibilité et de donation à Dieu; la voie privilégiée de fidélité à Dieu; elle qui a su collaborer au dessein de Dieu. La vie de Marie peut être, pour chaque personne consacrée, une source d'inspiration tant dans des moments de joie que dans des moments de peines. Marie peut être aussi pour tout consacré, au quotidien, un modèle de simplicité, de sobriété, de discrétion, d'espérance, etc.

La vision de la vie consacrée chez Mgr Mbemba est à la fois, en lien avec son expérience de Dieu, ses représentations, la tradition de l'Eglise et aussi la réalité socio-culturelle de son époque. C'est pour dire que chaque fondateur reçoit un don particulier et a sa vision propre. Aussi, cette vision peut éclairer chaque personne consacrée, voire chaque croyant, car nous partageons, de fait, les mêmes valeurs évangéliques. Cette année est pour les consacrés, comme l'a mentionné le Pape François, une occasion de: se réapproprier les racines; reprendre l'inspiration première de la congrégation; s'interroger sur la mission de la vie consacrée.

C'est aussi un temps offert à tous et à toutes, de rendre grâce pour le don de la vie consacrée; de prier de manière intense pour cet état de vie; d'encourager tous ceux que le Seigneur appelle à sa vigne, par cette vocation particulière; d'aider ceux qui s'y sont déjà engagés, à vivre fidèlement leur engagement. Il importe qu'aujourd'hui, nous puissions prendre en compte la valeur inestimable de la vie consacrée dans notre société et davantage encore dans l'Eglise.

Sr Thècle Saurelle BAHAMBOULA
Religieuse Congolaise du Rosaire

Paroisse Saint-Paul de Madibou (Archidiocèse de Brazzaville)

Mgr Anatole Milandou a administré la confirmation à 167 catéchumènes

Dimanche 14 juin 2015, la paroisse Saint-Paul de Madibou, dans le huitième arrondissement de la ville capitale, a reçu la visite pastorale de l'archevêque, Mgr Anatole Milandou, qui a administré le sacrement de confirmation à 167 catéchumènes aussi bien de Madibou que des paroisses environnantes. Plusieurs prêtres, curés et vicaires dans les différentes paroisses concernées, ont concélébré la messe animée par la chorale Cardinal Emile Biayenda et la Schola populaire paroissiales accompagnées par le chœur des grégoriens des paroisses Saint Paul de Madibou et Notre-Dame des Apôtres de Sangolo.

Mgr Anatole Milandou conférant la confirmation à une chrétienne.

L'église, actuellement en travaux de toiture, a reçu parents, amis et connaissances des confirmés des différentes communautés paroissiales, vêtus d'uniformes conformément à leur paroisse d'origine. 167 catéchumènes venus des paroisses Saint André Kaggwa (9), Saint-Pie X de l'O.m.s (33), Saint Alphonse Marie de Liguori (12), Notre-Dame du Suffrage de Moussosso et Saint-Ambroise de Kinkozo (42), Notre-Dame des Apôtres de Sangolo (30) et Saint-Paul de Madibou (41), ont reçu des mains de l'archevêque de Brazzaville, le sacrement de confirmation. Après le mot de bienvenue de l'abbé Adrien Batantou, Mgr Anatole Milandou a exprimé sa joie de se retrouver devant les catéchumènes des paroisses concernées, en les rassurant qu'ils allaient recevoir, par l'imposition de ses mains, l'Esprit Saint, et le vrai. Il les a dissuadés d'aller de gauche à droite à la recherche de *«je ne sais quoi»*. Il les a plutôt encouragés à devenir de bons et vrais témoins de l'Evangile. Dans son homélie, Mgr Anatole Milandou est revenu sur cet aspect: *«Vous recevrez une force qui fera de vous des témoins de l'annonce de l'Evangile, à la suite des disciples et des chrétiens des premières communautés chrétiennes»*.

Après le rite du sacrement de confirmation aux 167 catéchumènes, Mgr Anatole Milandou a félicité la communauté paroissiale pour sa générosité qui a conduit à tôler une bonne partie de l'église. Ainsi, il a recommandé aux chrétiens de ne compter sur personne, mais il leur appartient de consentir le maximum d'efforts, pour bâtir leur église. Il a saisi aussi cette opportunité pour interpeler le peuple de Dieu de lui faire savoir les empêchements relatifs à tout candidat à l'ordination presbytérale dont les noms et prénoms seraient portés sur la circulaire qui tient lieu de publication de bans.

Signalons que parmi les concélébrants à la messe, il y avait les abbés Adrien Batantou, Brice Babakila, Dieudonné Mboungou, Ghislain Aymar Nkodia, Augustin Loutoumba, Jean Noël Miambanzila, respectivement, curés et vicaire des paroisses Saint Paul de Madibou, Saint Pie X de l'O.m.s, Saint André Kaggwa de Kombé, Notre-Dame du Suffrage de Moussosso et Annexe, Saint Alphonse Marie de Liguori de Kibina et Notre-Dame des Apôtres de Sangolo.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Publication de bans

Archidiocèse de Brazzaville

Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, annonce aux communautés paroissiales et religieuses de l'archidiocèse de Brazzaville qu'il ordonnera prêtres, le samedi 27 juin 2015, à 9h 00, à la ¨place mariale de la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, les abbés: Charbel BAHOUMINA, Armel BARINAMIO, Neil Davis BATCHI, Belvy Delphane DIANDAGA, Armel Gildas GANGA, Darly KOUNKOU, Cédric Mathias LOUHOUAMOU, Olivier MAKAMBOU, Brice MALONGA, Bernard MANTOUMI, Jean Maurice MASSENGO, Ridy MASSENGO, Euloge NGOMA, Grâce Divin NGOMA, Innocents NKOUKA, Hybride NKOUNKOU, ainsi que les pères: Aziz Bertrand YOUNDOULA (Oblat de Marie Immaculée), Hector LIPFOU PINILT (Fils de la Charité).

L'archevêque de Brazzaville invite à soutenir les futurs ordinands par les prières.

Fait à Brazzaville, le 6 juin 2015

Mgr Anatole MILANDOU
Archevêque de Brazzaville

Diocèse de Ouesso

Mgr Yves Marie Monot, évêque de Ouesso, a la joie de faire part aux communautés paroissiales du diocèse, aux paroisses d'origine du candidat et aux personnes qui les connaissent de l'appel à l'ordination sacerdotale du diacre, Boris APANE BIONG et de l'appel à l'ordination diaconale, en vue du sacerdoce, de l'abbé Davy BEKEL. Ces ordinations sont prévues le samedi 27 juin 2015, à la paroisse Sacré-Cœur de Sembe.

L'évêque de Ouesso rappelle que les fidèles sont tenus par l'obligation de révéler, avant l'ordination, à l'évêque du diocèse ou à leur curé, les empêchements à ces ordres sacrés dont ils auraient connaissance (Code de droit canonique, can. 1043). Ensuite, comptant sur le souci d'accompagner ces frères, dans le respect et la vérité, et sur l'amour de l'Eglise, il recommande à la prière les deux frères ordinands et le diocèse.

Fait à Ouesso, le 15 avril 2015

Abbé Freddy OKAMBA MASSA
Secrétaire diocésain

† Mgr Yves Marie MONOT
Evêque de Ouesso

Diocèse de Kinkala

Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, a la joie d'annoncer aux ouvriers apostoliques et aux communautés chrétiennes du diocèse de Kinkala que s'il plaît à Dieu, le dimanche 28 juin 2015, à 9h 00, à la place mariale de la cathédrale Sainte Monique de Kinkala, il ordonnera prêtres, les abbés: Arnaud Herman Gildas NDOKOLO, Fernand NDOUDI, Paraclet MOUTSILA et Wil-Drisch KUFUTILA NANITELAMIO.

L'évêque de Kinkala exhorte à soutenir les ordinands par les prières.

P.S. Pour toute question importante concernant les ordinants, veuillez vous adresser à l'abbé Bertin FOUETI, tél.: 06.618.75.74.

Fait à Kinkala, le 5 juin 2015

Mgr Louis PORTELLA MBUYU
Evêque de Kinkala

Pour une Constitution qui prend en compte la revalorisation du pouvoir d'achat des travailleurs

Après 14 ans d'exercice du pouvoir et d'expérimentation de la Constitution du 20 janvier 2002, nous nous sommes aperçus que celle-ci présente beaucoup de faiblesses. Alors, prenons le courage de revenir en arrière, par une prise de conscience collective de nos erreurs, pour que nous ne soyons pas condamnés par les générations futures. Au regard du débat actuel, apparaît donc la nécessité historique, pour tous les Congolais, de nouer, entre eux, un nouveau pacte social qui sera, désormais, incarné par une nouvelle Constitution.

Par Pierre Bakoly-Bayack.

La vision actuelle de la nouvelle Constitution devrait, surtout, s'inscrire dans une dynamique de conception de stratégies devant permettre au Congolais moyen de tirer le maximum de profits de la politique de partage du revenu national à tous les fils du Congo, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Il s'agit de:

- relever le Smig (Salaire minimum garanti) à 500.000 F Cfa par mois, un niveau qui permettra aux petits métiers de la main d'œuvre de faire face au coût réel de la vie sur tous les marchés publics;
- revaloriser, immédiatement, les salaires et les maigres pensions de retraite des fonctionnaires entre 20% et 50%, ainsi que le taux de la bourse des étudiants et garantir la régularité de leur paiement, car aujourd'hui par exemple, les pensions de retraite sont programmées au compte-goutte.

C'est autant dire que la nouvelle Constitution devrait prendre en compte la baisse du pouvoir d'achat à 100% du fonctionnaire actif ou du retraité, face à la hausse vertigineuse du coût réel de la vie, afin d'améliorer la grille des salaires des fonctionnaires de l'Etat, calquée sur la loi cadre et de l'indigénat et dont la valeur indiciaire était fixée à 110 F Cfa, depuis 1958.

Le défi le plus grand que notre démocratie devra relever, ce n'est pas seulement celui de réunir les grands moyens financiers: 300 ou 500 milliards de francs Cfa, pour reconstruire les voies de communication, les routes, les chemins de fer, les voies navigables, les nouvelles écoles, les bâtiments administratifs, les centres de santé intégrés, les dispensaires, les hôpitaux ou les structures collectives d'habitat moderne. Mais surtout, celui de corriger les retards accumulés par le Ministère de la fonction publique et le Ministère des finances et du budget, pour améliorer:

- les salaires des fonctionnaires actifs et les pensions des retraités;
- les allocations familiales des familles nombreuses, sans oublier les bourses des étudiants face à la hausse vertigineuse du coût de la vie moderne.

Voyez-vous, après plus de douze ans d'exercice, la Constitution du 20 janvier 2002, qui présente des forces et des faiblesses certaines, mérite d'être remise en question, pour permettre à notre pays, qui connaît, depuis lors, une stabilité institutionnelle indéniable consécutive à une paix civile incontestable, de se doter d'une loi fondamentale qui capitalise tous les points forts observés dans toutes nos expériences constitutionnelles passées, en les adaptant au contexte nouveau de modernisation des institutions républicaines et de la vie publique, dans un environnement où chaque entité constitutionnelle jouerait, véritablement, son rôle, pour l'approfondissement et la bonne marche de notre démocratie.

L'enjeu major du débat sur la Constitution, dans notre pays, est de permettre, *in fine,* au Congo, de se doter d'une nouvelle loi fondamentale neutre, pérenne et totalement inclusive, qui solde, complètement, le passif du passé et favorise la respiration, puis l'enracinement du processus démocratique, dans un contexte marqué par la transparence des élections, la bonne gouvernance et la consolidation de l'Etat de droit, puisque toute Constitution repose sur le contrat social qu'une société a élaboré à un moment donné, pour organiser, d'une part, le pouvoir et, d'autre part, les relations entre les personnes publiques et privées.

La Constitution doit pouvoir changer, évoluer, s'adapter, afin de ne pas stériliser ni scléroser la société. Sa mutabilité constitue une solution imposée par la sagesse et le bon sens. C'est pourquoi nous disons que le débat sur l'avenir institutionnel qui s'est engagé dans notre pays ne doit pas être interprété, par ceux qui le redoutent, comme une simple manœuvre tendant à perpétuer l'ordre politique en place, puisqu'il est définitivement acquis que toute accession ou maintien au pouvoir ne peut être possible qu'après une élection démocratique pluraliste.

Nous devons, bien au contraire, considérer cette opportunité comme une chance nouvelle, pour le Congo, de se débarrasser, de façon définitive, des verrous archaïques et surannés qui confisquent la souveraineté du peuple et empêchent la participation inclusive de toutes les générations, à la vie politique de notre pays.

En définitive, la nouvelle Constitution congolaise, que nous voulons juste et irréprochable, ne devrait pas être, comme l'ont été les anciennes expériences, une élémentaire transposition des modèles copiés sur l'Occident ou une simple *«réformette»* pour permettre au président actuel de se représenter. Ce gui gâcherait ce nouveau rendez-vous avec l'histoire et ruinerait, pour longtemps, les chances de booster la démocratie congolaise. Cette nouvelle opportunité de l'histoire doit, bien au contraire, amener les Congolais à inventer une Constitution adaptée à leurs spécificités sociologiques et culturelles.

Quelles sont les faiblesses de la Constitution du 20 janvier 2002?

Voici les grandes faiblesses qui justifient notre volonté pour le changement de la Constitution du 20 janvier 2002:

1- l'absence préjudiciable d'un exécutif bicéphal (Gouvernement, Parlement) qui ne favorise pas la bonne gouvernance du pays;

2- la faible autorité du contrôle parlementaire sur le Gouvernement de la République, voire dans tous les départements et districts du Congo;

3- l'absence de constitutionnalisation de la place du peuple souverain dans le choix des candidats des partis politiques dans toutes les circonscriptions du pays, de manière que les candidats des partis politiques soient désignés et choisis par le vote des militants, à la base, lors des primaires du parti dans les circonscriptions où ces partis sont représentés. Les partis ne peuvent pas imposer des candidats préfabriqués non représentatifs du peuple, dans les circonscriptions;

4- la non-harmonisation de la durée des mandats présidentiel (7 ans), sénatorial (6 ans), législatif (5 ans) et local (5 ans). Toutes ces institutions devraient avoir un mandat de cinq ans;

5- la nomination, par le président de la République, seul, des cadres aux hautes fonctions civiles et militaires. Certains cadres qui ne sont pas des cercles qui lui sont proches (famille, clan, parti, amis, connaissances, etc.) ne sont jamais pris en compte, lors des nominations par le conseil des ministres;

6- l'absence de responsabilité des membres du Gouvernement devant le Parlement (certains ministres narguent les représentants du peuple (Députés, sénateurs conseillers locaux);

7- l'absence de la notion de censure comme mode de contrôle parlementaire sur l'exécutif;

8- la limitation de l'âge des candidats à l'élection présidentielle contraires aux dispositions de l'article n°8 de l'actuelle Constitution du 20 janvier 2002 qui stipule: *«Tous les citoyens sont égaux devant la loi»* et au principe de l'électeur éligible, et l'article 58, dont le premier alinéa dispose: *«Nul ne peut être candidat aux fonctions de président de la République, s'il n'est de nationalité congolaise d'origine»*. Cet article introduit une notion discriminatoire et se trouve en totale contradiction avec l'article 96 du titre VI relatif aux candidats aux élections législatives, sénatoriales ou locales, lesquels ne doivent être que de nationalité congolaise, lequel viole l'article 8 du titre II qui interdit toute discrimination fondée sur l'origine des citoyens;

9- la limitation à deux mandats du président de la République viole le principe constitutionnel d'équité, puisque ne s'appliquant pas aux autres élus;

10- l'absence, dans la Constitution de 2002, des dispositions sur la protection de l'environnement et sur le partage équitable du revenu national à tous les fils du Congo, en tenant compte du coût réel de la vie sociale face à la hausse vertigineuse des prix sur tous les marchés;

11- l'absence, dans la Constitution du 20 janvier 2002, d'un organe constitutionnel indépendant du pouvoir politique, dont les membres pourraient être désignés dans les mêmes conditions que ceux de la Cour suprême, avec, toutefois, la possibilité de l'échéance en cas de faute lourde;

12- l'absence d'un organe constitutionnel érigé en une Cour de répression de la fraude et de l'enrichissement illicite qui devra avoir pour, entre autres attributions, de procéder à l'inventaire des biens de tous les hommes publics appelés à gérer les biens du peuple;

13- l'absence de constitutionnalisation du principe de l'immunité des anciens chefs d'Etat et de leur prise en charge viagère;

14- il manque la réhabilitation du vote des Congolais à l'étranger et l'institutionnalisation des députés représentant la diaspora congolaise;

15- l'absence de constitutionnalisation du statut du chef de l'opposition, en assouplissant les prérequis;

16- la constitutionnalisation du principe de la parité homme/femme ou tout au moins des 30% de quotas de représentation des femmes dans les institutions;

17- il manque d'affirmer, constitutionnellement, le caractère opposable du droit des citoyens à l'éducation, à l'emploi, à la santé, à un environnement sain, à un logement décent et à un bon salaire;

18- l'absence de constitutionnalisation des pouvoirs traditionnels (chefferies et royaumes, comité des sages) en organes constitutionnels consultatifs (chefs de villages et de quartiers);

19- l'absence de constitutionnalisation du principe de l'affectation aux collectivités locales et territoriales, d'un pourcentage sur certaines ressources nationales provenant du pétrole, du gaz, des mines ou du bois, pour donner à la décentralisation les moyens de devenir un véritable levier de développement de nos territoires;

20- l'absence d'un mécanisme constitutionnel qui permettrait aux populations autochtones d'être représentées au Parlement et dans les conseils locaux, afin de renforcer leur intégration;

21- il manque, dans notre Constitution, un article qui permet d'ouvrir l'âge d'éligibilité à l'élection présidentielle à 30 ans, sans aucune restriction.

22- l'absence de constitutionnalisation du poste de premier ministre, chef du Gouvernement, qui serait responsable, devant le président de la République, en se référant à l'esprit des Constitutions de 1973 et 1979;

23- l'absence de constitutionnalisation de la place du peuple souverain dans la légitimation du processus du changement dans l'actuelle République.

Conclusion

Selon Pierre Richard Fruchot, *«les droits des Nations ont été proclamés en vain, si l'on ne reconnaît pas le principe qu'au peuple appartient le pouvoir de rectifier, de modifier la Constitution, de la détruire même, de même changer la forme de son gouvernement et d'en créer un autre».*

Tous les textes constitutionnels adoptés par notre pays, depuis son accession à la souveraineté internationale, consacrent le principe de la souveraineté du peuple. Au nom de ce sacro-saint principe, la souveraineté appartient au peuple qui l'exerce au moyen du suffrage universel, par ses représentants élus ou par voie de référendum. (Article 3 de la constitution du 20 Janvier 2002).

De ce point de vue, nul groupe, ni individu ne peut s'arroger le droit de décider à sa place. C'est le peuple et le peuple seul qui doit dire *«oui»* ou *«non»* à toute initiative tendant à modifier le jeu politique dans notre pays. Dès lors, les partis politiques et leurs leaders se doivent, dans le respect de la contradiction démocratique, de créer les conditions politiques idoines, pour faire triompher leurs points de vue. Toute démarche différente et contraire devrait être considérée comme une imposture tendant à confisquer la libre expression du souverain primaire.

En définitive, sur une question aussi fondamentale que la Constitution, qui précède l'avenir de toutes les générations présentes et futures, le peuple doit pouvoir être consulté par les voies requises, car il est le seul dépositaire du pouvoir, en même temps le seul juge dépositaire du pouvoir, en même temps le seul juge de légalité et de légitimité de tout acte qui engage la République.

Nous demandons, donc, au président de la République d'interroger le peuple, dans les meilleurs délais, par le biais d'un référendum, pour que s'arrête toute la cacophonie couplée des peurs sciemment entretenues qui entourent ce débat pourtant hautement démocratique.

Pierre BAKOLY-BAYACK
Ancien Député,
Membre du Comité Central du PCT.

LA SEMAINE AFRICAINE
Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique.

Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)
B.P. 2080 - BRAZZAVILLE
Direction - Tel: (242) 06.678.76.94 / 06.664.00.47

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.
Président: Mgr Miguel Angel OLAVERRI, *Evêque de Pointe-Noire*
Vice-Président Mgr Anatole MILANDOU *Archevêque de Brazzaville*
Directeur de Publication: Joachim MBANZA

Secrétaire de rédaction Véran Carrhol YANGA Tel: (242) 06.668.24.72//01 116 63 33
Saisie&Montage (PAO): Atelier La Semaine Africaine
Service Commercial:
Brazzaville: Tél. 06.889.98.99 05.528.03.94
Pointe-Noire: Tel:05.557.78.71 06.655.80.03 05.553.16.93

E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet: lasemaineafricaine.net

Nouveaux tarifs pour abonnement

Congo
6 mois
Retrait sur place: 15.600
Expédié: 23.400
1 an
Retrait sur place: 31.200
Expédié: 46.800

France, Afrique Francophone
91 Euros
182 Euros

Autres pays d'Afrique
96 Euros
192 Euros

Europe
96 Euros
192 Euros

Amérique-Asie
100 Euros
200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire.
e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Radio Magnificat 93.7FM

Notre Radio, à votre service depuis 5 ans.
La Radio de la Joie, la Joie de ceux qui (s)'aiment! 93.7 FM
Nos Contacts: Tel: 531 12 60 – 543 12 30 952 17 68
E-mail: radio.magnificat@yahoo.fr
Radio Magnificat est située dans l'enceinte du Centre Interdiocésain des Œuvres (CIO), près du CHU, derrière l'Ambassade de Chine

O.c.d.h (Observatoire congolais des droits de l'homme)

Le gouvernement appelé à libérer des condamnés considérés comme prisonniers politiques

Dans une déclaration publiée à Brazzaville, le 15 juin 2015, l'O.c.d.h (Observatoire congolais des droits de l'homme) se dit préoccupé par la situation de 13 prisonniers politiques, tous membres du parti politique C.d.r.c (Cercle des démocrates et républicains du Congo). Il dénonce le refus du gouvernement congolais d'obtempérer aux recommandations du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire. Voici un large extrait de cette déclaration.

Réuni en sa soixante-onzième session tenue du 17 au 21 novembre 2014, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a considéré la détention des membres du Cercle des démocrates et républicains du Congo (C.d.r.c) comme arbitraire et a demandé au gouvernement congolais de procéder, sans attendre, à la libération de ces personnes et de prendre les mesures nécessaires pour remédier au préjudice matériel et moral subi, en prévoyant une réparation raisonnable et appropriée conformément à l'article 9 (5) du Pacte international relatif aux droits civils et politiques auquel le Congo est Etat-partie.

L'O.c.d.h considère les 13 personnes comme des prisonniers politiques, car elles ont agi sans violence et ont été emprisonnées depuis mars 2014, simplement pour avoir voulu exprimer leurs opinions politiques. L'opposition politique ne peut, en aucun cas, être considérée comme étant une infraction.

En tant que membre du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, le gouvernement congolais est non seulement détenteur d'obligations en matière des droits humains et des libertés fondamentales, mais il est aussi détenteur d'obligation vis-à-vis des organes de traités des Nations unies.

Ainsi, l'O.c.d.h saisit l'occasion, pour saluer l'avis adopté par le Groupe de travail sur la détention arbitraire et appelle le gouvernement congolais à libérer immédiatement et sans condition, ces 13 prisonniers politiques et à réparer le préjudice moral et matériel subi.

Rappel des faits

Le 21 août 2013, les militants du parti politique de l'opposition le Cercle des démocrates et républicains du Congo (C.d.r.c) ont été arrêtés par les services de la police de la ville de Pointe-Noire (capitale économique), alors qu'ils voulaient organiser une marche pacifique demandant la démission du gouvernement et la tenue d'urgence des états généraux de la Nation.

Dès les premières heures de la matinée, les agents de la police avaient déjà investis les lieux de retrouvailles dans les quartiers de Mpaka et Tchimagni, dans le 6ème arrondissement de la ville de Pointe-Noire. Près d'une dizaine de ces militants portant des pancartes sur lesquelles était écrit *«Carton rouge = démission du gouvernement»* avaient été arrêtés sur les lieux. La police avait procédé par la suite aux interpellations et arrestations à domicile. Au total, 27 militants et sympathisants de ce parti politique de l'opposition ont été arrêtés, puis placés à la maison d'arrêt.

Par correspondance n°*108/14/OCDH/DE* du 26 février 2014, l'O.c.d.h demandait au gouvernement et particulièrement au ministre de la justice, de prendre les mesures nécessaires pour libérer ces personnes.

En mars 2014, ils ont été cités à comparaître devant la cour criminelle de Pointe-Noire, pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. Sur les 27 accusés, quatorze ont été acquittés, pour n'avoir reconnu aucun lien avec ce parti politique, après huit mois de détention et les 13 autres ont été condamnés à des peines d'emprisonnement extrêmement lourdes allant de cinq à sept ans.

Quatre mois plus tard, le 24 juin 2014, le directeur de cabinet par intérim du ministre de la justice, par courrier n°0936/MJDH/Cab, invitait l'O.c.d.h de demander aux intéressés de formuler des demandes de mise en liberté provisoire.

De même, la demande formelle adressée au chef de l'Etat et aux membres du gouvernement en juillet 2014 et réitérée à plusieurs reprises, est restée sans suite.

PROFIL DU POSTE D'INFORMATICIEN CEMAC (Centre Régional SYDONIA-CEMAC)

FORMATION UNIVERSITAIRE:

- Diplôme: BAC+4 en informatique: Master, DEA, DESS, Ingénieur ou équivalent;

FONCTIONS:

Les intéressés devront assurer les fonctions suivantes:

• Maintien des applications SYDONIA World Transit;

• Assistance aux équipes nationales de projet;

• Mise en place de transit communautaire;

• Maintien les systèmes de gestion des statistiques nationales et régionales;

• Assistance à la délivrance des formations SYDONIA;

• Assure le support de premier niveau pour trouver des solutions aux Administrations des Douanes;

• Assure la formation du personnel de la CEMAC;

• Maintien les applications au niveau du Centre Régional et de l'Ecole Inter-Etats des Douanes.

QUALIFICATIONS:

- Au minimum, cinq (05) ans d'expérience dans le domaine informatique; Expérience dans la mise en place d'un système informatique.

LANGUES:

Parfaite connaissance du français. La connaissance de l'Espagnol serait un atout.

PERSONNALITE:

Une personnalité ouverte et sociable, déterminée et vigoureuse. Bonne aptitude à communiquer.

MTN CONGO

«21 Days of y'ello care 2015» Le projet «Y'ello E-School» prend forme dans les écoles

Aussitôt après le lancement, le 1er juin 2015 à la Préfecture de Brazzaville, de la 8e édition des «21 Days of y'ello care», le programme annuel de MTN Congo en faveur des communautés, les MTNers se sont déployés sur le terrain pour la mise en œuvre, durant 21 jours, du projet «Y'ello E-School» dans les écoles partenaires qui vont se mettre à l'ère du numérique.

Grâce à MTN Congo, les écoles partenaires...

Au nombre de ces écoles partenaires au projet, le Complexe scolaire Anne-Marie Javouhey, qui compte près de 2000 élèves du préscolaire, du primaire, du collège, du lycée technique et du lycée général. Les MTNers s'emploient à installer, dans cet établissement, des équipements nécessaires pour passer au numérique. En même temps, les gestionnaires de l'établissement sont en train d'être formés à l'utilisation de ce matériel. Ce matériel comprenant, entre autres, des ordinateurs, est donné gracieusement par MTN Congo qui assure, aussi gratuitement, la formation. Et le logiciel E-School de gestion scolaire fourni a été conçu par de jeunes informaticiens congolais. Il comporte plusieurs parties, à savoir: la gestion, l'administration, les notes, les finances, etc.

Selon M. Olfrey Oba Odzouo, agent de MTN Congo, un «rooter Internet et un serveur» ont été installés au Complexe scolaire Anne-Marie Javouhey, ainsi qu'une gratuité en connexion Internet, pour une durée d'un an. A partir de ce serveur, les employés accéderont aux différentes listes d'élèves avec leurs fiches de renseignements, âge, noms, classes, identité des parents, adresse, etc. Ce sont les agents de MTN Congo qui font la compilation de toutes ces informations, de manière numérique. Cette base de données sera régulièrement mise à jour par les responsables de l'établissement, de façon à bien suivre les élèves, les enseignants et l'ensemble du personnel. Via le Wifi, avec leurs ordinateurs, les employés de l'école reliés au serveur pourront obtenir, instantanément, en un clic, toutes les informations dont ils ont besoin, sans se déplacer. *«Notre souci, à MTN Congo, est de révolutionner l'école congolaise de manière numérique, en la faisant passer du manuel au numérique»*, a souligné M. Odzouo.

«MTN Congo va révolutionner notre travail à l'école»

Pour la Sœur Josiane Moukoko, de la direction des études du collège Javouhey, *«c'est une belle initiative, de la part de MTN Congo, qui va révolutionner notre travail dans le monde scolaire. C'est l'outil informatique qui rentre dans l'école, mais en force. Il est vrai qu'avant, nous travaillions avec l'outil informatique, mais pas au niveau où MTN Congo va nous amener, sur tous les plans de la gestion scolaire. C'est un grand événement, pour nous… Nous ne pouvons qu'encourager cette initiative de MTN Congo, pour nous amener plus loin dans notre travail, pour mieux accompagner l'enfant, le parent, l'enseignant et tout le monde. Les cadres de demain sortiront des écoles. Il faut donc commencer à les préparer, dès aujourd'hui, et comment les préparer, si ce n'est en leur apportant ce qu'il y a de mieux pour apprendre et être mieux outillé, demain»*, a-t-elle insisté.

De son côté, la gestionnaire de l'établissement, Mme Jubline Moulembo, en attente de formation du nouveau logiciel E-School installé par MTN Congo, va leur faciliter les choses et éviter les contradictions avec les parents d'élèves. *« Avec ce logiciel, tout va vite, nous gagnons un temps précieux; nous avons les informations en temps réel, par exemple, sur les inscriptions ou les paiements des frais scolaires par les parents d'élèves. Auparavant, tout se faisait de façon manuelle et c'était éprouvant»*, a-t-elle avoué.

...vont se mettre à l'ère du numérique.

L'engagement des MTNers

C'est avec un réel enthousiasme que les MTNers se sont engagés dans ce «21 Days of Y'ello care». *«C'est un projet qui nous tient à cœur et nous pensons qu'il portera des fruits à l'école»*, a déclaré Mme Awa Ndengué, du département des finances à MTN Congo. *«On pense que c'est là un accompagnement positif pour les établissements ayant adhéré à ce projet. Pour nous, en tant qu'entreprise MTN Congo, c'est du temps qu'on dédie aux autres. Pour les communautés, les parents, les élèves, les enfants en général, ce qui est intéressant, c'est qu'il y a une base de données qui est là, disponible pour toujours. En fait, c'est la mise en place d'un écosystème qui permettra aux bénéficiaires de pouvoir aller de l'avant dans leur manière d'apprendre et dans l'amélioration du système éducatif»*, a soutenu, pour sa part, Mme Claudia Dossou, de la Fondation MTN Congo.

Pendant ces 21 jours, les MTNers quittent leurs bureaux et consacrent leur temps au profit des différents établissements scolaires qui ont adhéré au projet «Y'ello E-School». Simple, convergente, facile et novatrice, «Y'ello E.School» se présente comme un outil incontournable de gestion intégré qui aidera à gérer toutes les activités scolaires; une interface centralisatrice de données au sein d'une unique plateforme garantissant l'intégrité des données et une diminution de leur temps de traitement.

MTN, everywhere you go!

Mme Ketta, née Batchi Landou Yolande, nouvel administrateur-maire de Ngoyo (Pointe-Noire)

«La gestion de la commune se fera avec la participation active de tous ses habitants»

Elue conseiller municipal de Pointe-Noire lors des élections locales de 2014, sous le label de la Génération Capo, Mme Ketta, née Batchi Landou Yolande vient d'être nommée administrateur-maire de l'arrondissement 5 Ngoyo, par décret n°2015-624 du 19 juin 2015. Est-ce une récompense des succès électoraux engendrés par son parti? Voire. Mais une chose est certaine, c'est le tout premier poste politique que vient d'obtenir sa formation politique, laquelle s'affirme, de plus en plus, comme une structure citoyenne et politique à caractère national. D'où ses remerciements au président Alexis Ndinga et sa reconnaissance aux membres de son parti. Pour elle, cette opportunité de servir son pays est un challenge qu'elle accueille en toute humilité. Interview.

Mme Ketta, née Batchi Landou Yolande

Mme Ketta, que ressentez-vous après avoir été nommée Maire de Ngoyo?

L'annonce de ma nomination m'a procuré un sentiment de joie et surtout de responsabilités pour la confiance que le Chef de l'Etat, son Excellence Monsieur Denis Sassou Nguesso, m'a fait l'honneur de placer en ma personne. Cette opportunité de servir mon pays est un challenge que j'accueille en toute humilité.

Vous vous attendiez à cette nomination?

Non je ne m'y attendais pas. C'est une surprise des plus honorables et je suppose que c'est le résultat des efforts fournis par mon parti Génération Capo, dont je remercie, à cette occasion, le président, M. Alexis Ndinga. Ma reconnaissance va, également, aux membres de mon parti et à plus grande échelle, à tous les citoyens qui ont cru en nous.

Que représente cette nomination pour vous?

En toute modestie, je pense que cette promotion traduit la reconnaissance de mon engagement citoyen. Elle représente une lourde responsabilité et j'ai conscience de l'envergure de la tâche en raison, en particulier, du fait de la jeunesse de l'arrondissement 5 Ngoyo. Et, avec l'aide de Dieu et le concours de tous les administrés, nous relèverons les grands défis qui nous attendent.

Est-ce le couronnement du succès du parti Génération Capo?

Je ne vois pas cela comme un couronnement, mais plutôt comme une étape qui marque, à mon avis, le résultat des efforts accomplis jusque-là par notre organisation politique Génération Capo. Notre parti est jeune et nous allons dans le sens des actions du gouvernement de la République.

Que peuvent attendre de vous les populations de Ngoyo?

Je l'ai dit tantôt et je le souligne de nouveau; la gestion de la commune de Ngoyo se fera avec la participation active de tous ses habitants. Nos défis majeurs sont l'amélioration de la qualité de vie, par l'assainissement de l'environnement c'est-à-dire la collecte et le traitement des déchets, mais aussi, l'organisation des centres communs de vie, tels les marchés, les écoles. Notre action ira plus généralement dans le sens de fédérer toutes les énergies et forces vives de cette commune, pour faire grandir Ngoyo.

Propos recueillis par
Cyr Armel YABBAT-NGO

12ème Assemblée générale ordinaire de la Mu.ca.so.c

Espérer malgré les difficultés de toute forme...

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'activités 2015 de la Mu.ca.so.c (Mutuelle catholique pour la solidarité chrétienne), les membres de cette Mutuelle, près de 150 au total, se sont retirés de la ville capitale, du 28 au 31 mai 2015, pour un pèlerinage à la paroisse Saint Joseph de Linzolo, avec une intention de prière particulière pour la paix en République du Congo.

Les membres de la Mu.ca.so.c faisant don de vivres à une communauté. (Ph. d'arch.)

Ce retrait à la mission catholique de Linzolo et néanmoins sanctuaire marial a été un moment d'intenses prières. Placé sous les auspices de leur président Joseph Manounou, et sous la supervision de l'abbé Mesmin Auxence Gaya, curé de la paroisse de Linzolo, ce pèlerinage, le deuxième du genre après celui effectué à la paroisse St Michel de Goma Tsé-Tsé, a débouché le 31 mai, sur les travaux de la douzième Assemblée générale ordinaire de ladite Mutuelle, lesquels ont été précédés du conseil d'administration, le vendredi 29 mai.

Au menu de cette douzième assemblée, plusieurs points, dont entre autres, l'examen et l'adoption des rapports d'activités et financier 2014; l'examen et l'adoption des programmes d'activités et du budget 2015, et des résolutions.

Dans son mot d'ouverture, Joseph Manounou a exhorté les mutualistes à espérer contre toute espérance malgré les difficultés de toute forme rencontrées en 2014. Aussi les a-t-il invités à aller de l'avant, grâce à l'intercession de la Très Sainte vierge Marie, patronne de la Mutuelle.

Le rapport d'activités 2014 qui a capsulé les 19 actions retenues et réalisées dans leur ensemble, tout comme celui financier ont été adoptés, avec amendements par les membres de la Mutuelle.

A noter qu'il ressort du rapport d'activités que la gestion administrative de la Mutuelle s'est affermie en onze années d'existence, avec une permanence fonctionnant tous les jours sauf le dimanche et l'acquisition permanente des outils de travail. Plus est la gestion financière et comptable se fait avec méthode, c'est-à-dire avec des livres comptables, des fiches de recouvrements et le registre de cotisations mensuelles.

Le rapport financier 2014 fait ressortir, dans le volet ressources, que prévues à hauteur de 14.750.000 F, les encaissements réalisés s'élèvent à 15.025.000 F. Cfa, et le taux de réalisation est de 101,86%. De même que pour les emplois, les dépenses autorisées, dans leur ensemble, ont été respectées là où elles sont au-delà des prévisions.

Quant au budget 2015, les mutualistes, conformément aux dispositions de leurs statuts et du règlement intérieur, ont adopté un budget équilibré en ressources et emplois à la somme de 17.569.875 Francs Cfa, pour soutenir les A.g.r (Activités génératrices des revenus) de la Mu.ca.so.c. Ce budget comparé aux recettes de 2014 connait une diminution de l'ordre de 342.135 Francs Cfa. Bien qu'ayant, par réalisme, reconduit les mêmes montants pour les ressources traditionnelles, les dépenses prévisionnelles, en emplois, tiennent compte des réalités actuelles du marché et des ambitions de la Mutuelle. *«Nous voulons que notre action ait un impact réel, visible et durable. Aussi voulons-nous inviter l'ensemble de la Mutuelle et chacun en ce qui le concerne à s'approprier ce budget, pour qu'il soit réalisé au-delà des prévisions»*, a indiqué Joseph Manounou.

En marge des travaux de cette Assemblée générale ordinaire et suivant leur philosophie d'amour consistant à être plus proche des personnes les plus démunies, les membres de la Mu.ca.so.c ont fait don des produits médicaux (Serums, glucosés, seringues, anti-inflammatoires, antalgiques,etc.), au centre médical de Linzolo. Ils ont remis, aussi, aux Sœurs religieuses de la Congrégation de Saint Joseph de Cluny, à tous les groupes d'apostolat de la paroisse et aux communautés de Loukami, Mayala et de Mbandza-Koubatika des dons de vivres composés de: poissons salés, riz, sucre, sel, savons et huile d'arachide.

Viclaire MALONGA

Programme 21 Days of Y'ello Care de MTN Congo

Un forum de discussions pour aider les élèves à s'exprimer, librement, sur la toile

Engagé depuis plusieurs années, dans le processus de promotion, de formation, d'engagement et de participation communautaire dénommé: *«21 Days of Y'ello Care»*, programme consistant à rendre plus accessibles certaines informations aux partenaires, la société de téléphonie mobile MTN Congo l'a lancé, officiellement, lundi 2 juin 2015, dans la salle de la préfecture de Brazzaville.

Les agents de MTN Congo, les élèves et encadreurs tous habillés aux couleurs jaunes posant pour la postérité.

Pour cette année, le programme *«21 Days of Y'ello Care»* a mis l'accent sur l'éducation: «Y'ello E-School, c'est-à-dire l'école électronique», une sorte de plateforme éducative, un forum de discussions qui permettra aux élèves des classes de 6ème et de 3ème de s'exprimer, librement, à travers l'Internet.

Il s'agira pour les élèves et encadreurs de comprendre le logiciel avec l'ensemble des programmes, son menu fichier et sa fonctionnalité, afin d'être nanti de connaissances qui leur permettront d'accéder aux données fiables et connaître le mode de gestion, le système de fonctionnement pédagogique et administratif de leur école.

Devant de nombreux élèves et encadreurs vêtus de tee-shirts aux couleurs de MTN, les différents intervenants présentant ce programme ont pour la plupart fait ressortir l'importance de l'Internet dans ce monde à plusieurs facettes.

Pour Cyriaque Okoumou, ce programme est, aussi, lancé dans 21 pays africains où est installé MTN, suivant la vision de chaque structure, afin d'aider les communautés à se développer et à s'épanouir. *«En effet, 300 agents de la société MTN Congo vont se mouvoir pendant 21 jours, dans près d'une centaine d'écoles privées contactées à Brazzaville et à Pointe-Noire, pour communiquer avec les élèves, les enseignants, les encadreurs et le personnel administratif, en leur faisant apprendre les données nécessaires de l'Internet, afin de lutter contre les inégalités scolaires. C'est, donc, une plateforme interactive; un premier test que la société MTN Congo vient d'initier dans les écoles au bénéfice des élèves. Au terme de ce programme, qui prendra fin le 21 juin prochain et dont la clôture officielle interviendra le 22 juin, chaque école bénéficiera d'une connexion Internet gratuite pendant l'année scolaire»*, a souligné Cyriaque Okoumou.

Mais dans la quête de connaissances, les élèves et encadreurs ont posés plusieurs questions concernant certains modules de l'Internet. Celles-ci ont eu des réponses satisfaisantes.

Signalons que le lancement de ce programme s'est fait en présence d'Adel Ayala, directeur général par intérim de MTN Congo, et de Cyriaque Okoumou, président de la fondation MTN Congo, ainsi que de nombreux agents de ladite société.

Pascal BIOZI KIMINOU

REMERCIEMENTS

Le Seigneur a accueilli, dans sa paix, ***Philippe NKADI,*** le 24 avril 2015, en sa soixante-quinzième année.

Profondément touchés par les marques de soutien, de sympathie et de réconfort, lors de ses funérailles, les enfants Nkadi, la veuve et la famille remercient, très sincèrement, tous ceux qui les ont accompagnés lors de ces moments douloureux, particulièrement la mutuelle Allegra, le M.c.d.d.i, la mutuelle G7, le personnel du C.e.g Ngamaba et du complexe scolaire de la poudrière, tout comme la Confrérie St Joseph, et leur assurent de leur amitié et de leur reconnaissance.

Que l'âme du défunt repose en paix et que brille à ses yeux la lumière sans déclin.

Budget rectificatif de l'Etat exercice 2015

Gilbert Ondongo a présenté la copie du gouvernement devant les députés

La loi de finances rectificative exercice 2015 a été arrêté, par le gouvernement, à la somme de 2.129 milliards 120 millions francs Cfa, contre 2.484 milliards 804 millions francs Cfa dans la loi de finances initiale. Présentant ce budget devant la représentation nationale, le jeudi 18 juin 2015, le ministre d'Etat Gilbert Ondongo, ministre de l'économie, des finances, du portefeuille public, du plan et de l'intégration, a, d'entrée de jeu, fixé l'attention des élus sur la situation économique mondiale. En même temps, il rassure en appelant les Congolais à la responsabilité, pour éviter de laisser leur destin aux mains des décideurs étrangers, avec toutes les conséquences que cela comporte. Voici un large extrait de la présentation du projet de loi de finances rectificative 2015:

Le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances, du portefeuille public, du plan et de l'intégration.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Mesdames et messieurs les Députés,

Le Gouvernement a retenu l'hypothèse selon laquelle le prix moyen du baril de Brent, en 2015, sera de 60 dollars. En appliquant une décote de cinq (5) dollars à ce prix, il en résulte un prix moyen du brut congolais à 55 dollars le baril.
Telle est l'hypothèse centrale de détermination des recettes pétrolières en 2015.
Suivant les dernières indications des sociétés pétrolières opérant au Congo, la production pétrolière totale du pays sera de 89 millions 687.000 barils au lieu des 97 millions 683.000 barils arrêtés dans la loi de finances initiale.
Avec l'appréciation du dollar par rapport au Franc CFA, le cours de change moyen retenu pour l'année 2015 est de 600 FCFA pour un dollar US. En partant des données sus indiquées et en se fondant sur les lois et accords en vigueur qui permettent de déterminer la part de la production qui revient à l'Etat, on arrive au résultat suivant, lequel les recettes pétrolières de l'Etat en 2015 seront de 859 milliards 620 millions F. CFA.
Dans la loi de finances initiale, elles étaient projetées à 1.478 milliards 804 millions F.CFA.
L'adoption de la loi de finances rectificative telle qu'elle vous est présentée maintenant se traduira par une perte de revenus pétroliers de 619 milliards 184 millions de F.CFA.
Outre les recettes pétrolières, les recettes douanières et les dividendes sont également révisés à la baisse, respectivement de 24 milliards et 12 milliards 500 millions F.CFA.
Le rythme d'encaissement des recettes douanières durant les cinq premiers mois, (12 milliards F.CFA par mois) hors TVA à la porte, conduit à réviser la projection initiale, tout en prévoyant une marge d'amélioration pour le reste des mois à venir. Ainsi, les recettes douanières passeraient de 220 milliards dans la loi de finances initiale à 196 milliards F.CFA dans la loi de finances rectificative.
La prévision sur les dividendes a été supprimée après concertation avec la SNPC, seul établissement public en capacité de verser à l'Etat des dividendes substantiels.
Les prévisions de la loi de finances initiale portant sur les autres sources de recettes budgétaires, notamment les impôts et taxes intérieurs, ont été reconduites à l'identique.
Aux fins d'achever la construction des équipements en rapport à l'organisation des Jeux africains, d'opérer la municipalisation accélérée du Département de la Sangha, de poursuivre les grands travaux structurants et de dynamiser l'offre nationale des biens et services, le Gouvernement propose la conversion d'une partie des ressources de trésorerie en recettes budgétaires de 2015. Et ce, pour un montant total de 300 milliards F.CFA.
Tout compte fait, les recettes budgétaires, en moyens librement affectables, dans le cadre de la loi de finances rectificative seront de 2.129 milliards 120 millions F.CFA contre 2.484 milliards 804 millions F.CFA dans la loi de finances initiale.
A ces moyens financiers librement affectables, on ajoute 585 milliards 946 millions F.CFA de recettes externes, pour obtenir un total des recettes budgétaires rectifiées de 2.715 milliards 656 millions F.CFA contre 3.069 milliards 750 millions F.CFA dans la loi de finances initiale.
En conséquence, les recettes budgétaires totales de 2015 diminueraient de 354 milliards 684 millions F.CFA. S'il n'y avait pas de recours aux ressources de trésorerie, elles auraient baissé de 655 milliards 684 millions F.CFA.
S'agissant des dépenses, le postulat de base retenu par le Gouvernement est le suivant:
- le montant total des recettes non-pétrolières correspond à peu près au niveau des dépenses de fonctionnement;
- les dépenses d'investissement correspondent à la somme des montants des recettes pétrolières, des recettes externes et des ressources de trésorerie converties en recettes budgétaires.
De toutes les dépenses prévues au budget, seules les dépenses de rémunération des personnels de l'Etat et les charges financières de la dette ne subissent pas de modification.
Les autres dépenses, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement, ont été révisées le plus souvent en baisse qu'en hausse.
Pour ce qui concerne le fonctionnement de l'Etat, les dépenses de consommation de biens et services ont été diminuées de 59 milliards 461 millions F.CFA. Celles de transferts et interventions directes de l'Etat de 3 milliards 394 millions de F.CFA.

Une vue des députés.

(Suite en page 19)

(suite de la page 18)

Les charges communes ont été exceptionnellement révisées en hausse en vue d'une prise en charge correcte des différentes dépenses, directes et indirectes, liées à l'organisation, à Brazzaville, des 11èmes Jeux africains.
Les dépenses d'investissement de l'Etat seront réduites de 366 milliards 829 millions F.CFA dans la loi de finances rectificative. En moyens librement affectables, elles passeraient de 1.477 milliards 449 millions F.CFA, dans la loi de finances initiale, à 1.109 milliards 620 millions F.CFA dans la loi de finances rectificative.
En tenant compte des apports financiers du partenariat stratégique conclu avec la République Populaire de Chine et des autres apports qui viennent d'autres partenaires au développement, les dépenses totales d'investissement rectifiées s'élèveront à 1.695 milliards 566 millions F.CFA contre 2.062 milliards 395 millions F.CFA dans la loi de finances initiale.
Les 1.109 milliards F.CFA de ressources librement affectables seront destinés principalement aux travaux de construction des infrastructures prioritaires par ces temps présents ainsi qu'au financement des entreprises qui structurent l'offre nationale de biens et services.
Ainsi, les investissements qui ne concourent ni à l'organisation des 11ème Jeux africains, ni à la municipalisation accélérée de la Sangha ni à la dynamisation quasi-immédiate de l'offre des biens par le Congo seront ralentis pour certains et décalés pour d'autres.

Gilbert Ondongo.

Des mesures courageuses pour entretenir la croissance…

Mesdames et Messieurs les Députés,

Le Gouvernement ne subit pas, de façon passive, la détérioration des recettes budgétaires, sous l'effet de la chute du cours du baril du pétrole. Il prend des mesures pour entretenir la croissance, dynamiser le marché de l'emploi et pour préserver la stabilité macroéconomique. Chacun a sans doute pu s'en rendre compte, en suivant attentivement cette présentation.
Outre les mesures structurelles et conjoncturelles énoncées ici, il nous appartient à tous, responsables aux niveaux du législatif et de l'exécutif, d'appeler au changement de comportements.
Avant tout, nous devons, tous, nous faire à l'idée qu'il n'y a pas d'économie nationale qui soit en expansion éternellement. Des périodes d'expansion plus ou moins longues sont généralement suivies de rupture appelée crise, provoquée par des facteurs internes ou par des chocs exogènes.

Des députés.

Il nous faut donc accepter que, du fait d'un choc exogène, il y a rupture dans l'évolution de nos finances publiques. Cette rupture doit être bien traitée. Parce que mal traitées, les ruptures ouvrent en général sur des récessions plus ou moins prolongées et parfois même sur le chao total.
En réalisant que nous sommes au début d'une rupture qui se manifeste par la baisse des recettes budgétaires, nous devons, entre autres, nous intéresser davantage à la nature et à la qualité de la dépense publique.
Dans nos choix budgétaires, la priorité doit être donnée au financement des activités qui tonifient l'économie, génèrent des revenus et permettent la création d'un grand nombre d'emplois.
De la même façon que nous sommes tenus de préserver et de privilégier les dépenses qui luttent contre la généralisation de la pauvreté et garantissent un niveau adéquat de la consommation des ménages, l'un des leviers de la croissance.
Apprenons, si ce n'est pas encore le cas, à mettre au-dessus de tout, la Nation, l'intérêt général et non des groupes d'individus ou des intérêts catégoriels pour ne pas dire particuliers.
Nous devons dire aussi qu'il n'est pas possible d'investir dans tout et partout. Comme il n'est pas possible non plus de dépenser pour tout. On ne peut pas non plus tout faire à la faveur de l'exécution d'un budget, même si tout peut paraître prioritaire.
Une fois les priorités choisies, hiérarchisées, il faut s'en tenir. Ce qui n'est pas indispensable, ce qui n'est pas urgent, ce qui n'est pas prioritaire, ce qui n'est pas prévu au budget ne se fera pas. On retiendra aussi que la dépense seule ne suffit pas à faire repartir une économie en souffrance. Ce n'est pas parce que l'on puise dans les réserves financières dont on dispose que l'on a la solution à tout. Dépenser pour garder le rythme du passé, sans tenir compte de la nouvelle donne, peut conduire à la catastrophe. C'est la bonne dépense, dans le cadre d'une politique économique bien sentie, qui permet la croissance et le développement. C'est bien pour cela que nous n'insisterons jamais assez sur les nécessaires réformes structurelles à mettre en place ou à poursuivre, en vue de la réelle émergence de l'économie nationale. Ces réformes, tous nous les connaissons. Elles ont pour noms:
- l'adaptation des institutions aux exigences du développement;
- la diversification de l'économie;
- l'amélioration, par des mesures législatives et règlementaires appropriées, de l'environnement des affaires;
- l'amélioration de la gouvernance publique;
- le renforcement des capacités du capital humain;
- l'élaboration des budgets programmes avec une gestion axée sur les résultats,
- l'indépendance et le renforcement des capacités des organes de suivi et de contrôle de l'action publique;
- le développement du système financier et de l'inclusion financière…
J'en oublie, certainement.

Appel à la responsabilité des élus et des Congolais…

Mesdames et Messieurs les Députés,
Le destin de notre pays reste entre nos mains. Il n'y a pas pour le moment de péril en la demeure. Ajustons en toute responsabilité nos dépenses de l'année à nos ressources mobilisables en cette même année. Si nous ne le faisons pas maintenant avec sérieux et rigueur, d'autres qui viendront de l'étranger nous l'imposeront demain avec des programmes d'austérité suivis des drames sociaux et de crise politique. Je ne vous apprends rien sur le sujet.
Souvenons-nous des programmes d'ajustement structurel du milieu des années 80.
Continuons donc nous-mêmes de donner au Congo des moyens d'aller de l'avant pour le bonheur de notre peuple.
C'est le sens à donner au vote que vous exprimerez dans les prochains jours.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale;
Madame et Messieurs les membres du Bureau;
Mesdames et Messieurs les Députés,
Je vous remercie de votre très honorable attention.

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN,
DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE
FONCIERE DE DOLISIE-NIARI-BOUENZA-LEKOUMOU

ANNONCE LEGALE N°62

L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DE LA CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIÈRE DE DOLISIE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Localités/Quartiers	Arr./Dpt	Requérants
01	2193 du 24/03/2014	Parcelle 04; Bloc D3; Section B; Superficie 400m²	Nkayi / Qtier Ndoulou – Ngouala	Bouenza	SINDIKA LOUBOTA Patric
02	2472 du 24/10/2014	Parcelle 06; Bloc 36; Section A; Superficie 362,57m²	Dolisie / Qtier Grand – Marché	Niari	IGNOUMBA Serge Victor
03	1807 du 15/05/2013	Parcelles 7 et 8; Bloc 108; Section L1; Superficie 800m²	Dolisie / Qtier Vengama	Niari	LOUSSANGUI Lydie Jacqueline
04	1519 du 22/10/2012	Parcelle 06; Bloc 108; Section L1; Superficie 400m²	Dolisie /Qtier Vengama	Niari	MATSIONA Romelie Syntiche
05	1524 du 22/10/2012	Parcelle 03; Bloc 108; Section L1; Superficie 400m²	Dolisie / Qtier Vengama	Niari	NANTHE Patricia Yvette Chantal
06	1803 du 14/05/2013	Parcelle 11; Bloc 209; Section L2; Superficie 400m²	Dolisie / Qtier Foralac	Niari	MOULOPAUD MAVOUNGOU Maros
07	1804 du 14/05/2013	Parcelles 06 et 07; Bloc 209; Section L2; Superficie 800m²	Dolisie / Qtier Lissanga – Foralac	Niari	MOULOPAUD CASSA Rhumeur
08	2166 du 04/03/2014	Parcelle 01; Bloc 1; Section J; Superficie 707,25m²	Dolisie / Qtier Péné–Péné na Nzambé	Niari	BILI Ange
09	2659 du 23/03/2015	Parcelles 6;7;8 et 9; Bloc J46; Section Q; Superficie 2000m²	Nkayi / Qtier Moussinga	Bouenza	QUEDEL Principal
10	1522 du 22/10/2012	Parcelles 4 et 5; Bloc 107; Section L1; Superficie 800m²	Dolisie / Qtier Vengama	Niari	LOUSSANGUI Lydie Jacqueline
11	2281 du 19/05/2014	Parcelle 07; Bloc 01; Section A; Superficie 480m²	Dolisie / Qtier Centre – Ville	Niari	SOW SENHY Abdoul Raphaël
12	2571 du 13/01/2015	Parcelle 4bis; Bloc /; Section H; Superficie 670,38m²	Dolisie / Qtier Centre – Ville	Niari	SAYI BITA Honoré
13	1997 du 02/10/2015	Parcelles 9 à 16; Bloc 06; Section P; Superficie 3.200m²	Dolisie / Qtier Kitsitsidi	Niari	SIYA DJEU Bruno
14	2435 du 23/09/2014	Parcelles 1 et 2; Bloc 06bis; Section P; Superficie 800m²	Dolisie / Qtier Kitsitsidi	Niari	SIYA DJEU Bruno
15	2577 du 20/01/2015	Parcelle 11; Bloc 18; Section A; Superficie 247m²	Dolisie / Qtier Baloumbou	Niari	SY – ABDOUL
16	2065 du 16/12/2013	Parcelle 583; Bloc 80; Section M2; Superficie 400m²	Dolisie / Qtier Lissanga	Niari	BOUCKITA NGOMA Gloire
17	2066 du 16/12/2013	Parcelle 560; Bloc 78; Section M2; Superficie 400m²	Dolisie / Qtier Lissanga	Niari	BOUCKITA Aldanie Bricelle BEBES
18	2497 du 11/11/2014	Parcelle 09; Bloc 38; Section J; Superficie 900m²	Nkayi / Qtier Cité Urbaine	Bouenza	MOUYABI MAOUENE Gaoty Prefina
19	2455 du 09/10/2014	Parcelle 02; Bloc 35bis; Section L; Superficie 400m²	Nkayi / Qtier Capable	Bouenza	M'VOUNDA Victoire
20	2158 du 24/02/2014	Parcelle 5bis; Bloc 21; Section L; Superficie 222,50m²	Nkayi / Qtier Capable	Bouenza	NGAMBOU BAKONDOUA Le Prince
21	2663 du 30/03/2015	Parcelles 1 et 2; Bloc J21; Section Q; Superficie 1000m²	Nkayi / Qtier Moussinga	Bouenza	LOUVOUNOU Geva Noumelle
22	2623 du 03/03/2015	Parcelle 2; Bloc 11; Section L; Superficie 625m²	Nkayi / Qtier Capable	Bouenza	LOUVOUNOU Alphonse
23	2465 du 24/10/2014	Parcelle / ; Bloc / ; Section N; Superficie 4.285,42m²	Nkayi / (District de Nkayes)	Bouenza	KOMBO Charles
24	2413 du 02/12/2014	Parcelle 02; Bloc / ; Section A; Superficie 550m²	Nkayi / Qtier Nsatou – Meya	Bouenza	Congregration Témoins de JEHOVAH
25	1887 du 11/07/2015	Parcelle 97; Bloc / ; Section D; Superficie 500m²	Dolisie / Qtier Centre – Ville	Niari	MBAMA - NGAMISSIMI
26	2240 du 30/04/2014	Parcelle 1; Bloc 2(Boukongou); Section L2; Superficie 400m²	Dolisie / Qtier Tembé	Niari	MBAMA - NGAMISSIMI
27	2619 du 26/02/2015	Parcelle 356bis; Bloc 54; Section M; Superficie 400m²	Dolisie / Qtier FAD	Niari	MOUNGANZI Emilie
28	2478 du 27/10/2014	Parcelle 12; Bloc 2; Section L1; Superficie 400m²	Dolisie / Qtier Aéroport	Niari	MIKOUNGUI – PAMA François
29	2570 du 12/01/2015	Parcelle 90; Bloc / ; Section B, Superficie 1.750m²	Dolisie / Qtier Centre – Ville	Niari	NGONDO Albert
30	2462 du 20/10/2014	Parcelle 03; Bloc 26; Section L; Superficie 480m²	Dolisie / QTier TSila	Niari	LOUBILA LOUBILA - Brice
31	2680 du 17/04/2015	Parcelle 103; Bloc 19; Section D; Superficie 500m²	Loudima Gare (Carrefour)	Bouenza	BANVI – MIETE

Au-delà de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 portant régime de la Propriété Foncière).

Pour insertion légale

Dolisie, le 08 Juin 2015

Bernard KIBOULOU
Inspecteur Principal

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC
ET DE L'INTEGRATION
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE
FONCIERE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°250/2015/BZ-C

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr./Dpt	Requérants
01	12268 du 21-04-15	Sect P12, bloc 80; Plle 12; Sup.: 253,91m²	35, RUE ABOLO	6-BZV	OLOKI NGASSESSE B, ILOKI V. F, ILOKI ENGAMBA V, ILOKI R. K.
02	12269 du 21-04-15	Sect P12, bloc 142; Plle 16; Sup.: 200,58m²	1, RUE MOULÉKÉ	6-BZV	MAISON D'AUGUSTIA (MD'A-SARL)
03	12270 du 21-04-15	Sect P13, bloc 72; Plle 2; Sup.: 476,59m²	RUE ONDZOMO (CITÉ DES 17)	4-BZV	ILOKI Auguste
04	12266 du 21-04-15	Sect P13, bloc -; Plle 12; Sup.: 355,00m²	QUARTIER LA BLAIDE (MOUKONDO)	7-BZV	ILOKI NGASSESSE Becharde
05	12267 du 21-04-15	Sect P13, bloc -; Plle 14; Sup.: 382,18m²	RUE MPASSA (LA BLAIDE MOUKONDO)	7-BZV	ILOKI Valentina Famossa
06	12265 du 21-04-15	Sect P13, bloc 112; Plle 7; Sup.: 414,60m²	RUE NABOKA (CITE DES 17)	4-BZV	BIPOLA Marie
07	12475 du 20-05-15	Sect C, bloc 17; Plle 13; Sup.: 729,00m²	AVENUE DE L'OUA	1-BZV	Bernard TCHI
08	12368 du 04-05-15	Sect P14, bloc 7; Plle7; Sup.: 243,01m²	44BIS, RUE NGOKO MIKALOU	6-BZV	ITOUA Victor
09	11882 du 28-01-15	Sect AT, bloc 85; Plle 4; Sup.: 400,00m²	60, RUE NIABIA JEAN MARIE	4-BZV	Enfants MATA
10	12537 du 02-06-15	Sect P13C, bloc -; Plle 8; Sup.: 400,00m²	LA BLAIDE MOUKONDO	7-BZV	BATHY née DANGO MADEIRA
11	12284 du 22-04-15	Sect -, bloc -; Plles 4 et 17; Sup.: 800,00m²	KINTELE	POOL	IWANDZA Grace Benedicte et IWANDZA Claire Merveille
12	12285 du 22-04-15	Sect -, bloc -; Plles 10 et 11; Sup.: 680,97m²	KINTELE	POOL	IWANDZA Didier Narcisse et IWANDZA née MAYELA Alias Dodine
13	11345 du 14-11-14	Sect P16, bloc 132 ; Plle 17; Sup.: 260,56m²	RUE SAINT PAUL	6-BZV	IWANDZA Didier Narcisse
14	12283 du 22-04-15	Sect P13, bloc -; Plle 11; Sup.: 324,00m²	QUARTIER MFILOU (VERS AV. NGAMBIO)	7-BZV	IWANDZA Didier Narcisse
15	12282 du 22-04-15	Sect -, bloc -; Plles 5, 6, 7, 8 et 9; Sup.: 1.600,00m²	KINTELE	POOL	Enfants IWANDZA
16	12036 du 27-02-15	Sect P7, bloc 100 ; Plle 01 ; Sup.: 308,10m²	185, RUE MOULENDA PLATEAU DES 15 ANS	4-BZV	ITOUA Ludovic
17	12035 du 27-02-15	Sect P10, bloc 81; Plle 01 ; Sup.: 249,01m²	136, RUE MBAMOU	5-BZV	NKIELALIOT Léonie Brejnev
18	12187 du 02-04-15	Sect P15, bloc 84 ; Plle 19 ; Sup.: 159,30m²	35, RUE EPENA	6-BZV	ELOMBO OBAMBI GAGA Florian
19	12601 du 15-06-15	Sect AQ, bloc -; Plle 1 ; Sup.: 578,00m²	47, AVENUE NGAMABA	7-BZV	MAMBOU PAKA Marcel
20	12383 du 07-05-15	Sect -, bloc -; Plles 9, 10, 11 et 12; Sup.: 1.663,75m²	DJIRI VILLAGE	POOL	NGUESSO Serges SEBASTIEN
21	10974 du 17-09-14	Sect AT, bloc 7; Plle 5; Sup.: 400,00m²	5, RUE NANA MICHEL (NGAMBIO)	4-BZV	TCHI-TCHI Antoine
22	10542 du 18-07-14	Sect -, bloc -; Plles 3, 4, 5,10, 11 et 12; Sup.: 2..400,00m²	DJIRI VILLAGE	POOL	OPOU Eric Fidèle
23	12460 du 27-05-15	Sect P7, bloc -; Plle 1489 Qinter; Sup.: 1.140,00m²	1489 QUINTER RUE NOUMBI	4-BZV	GASSONGO Willy James
24	10983 du 19-09-14	Sect P7, bloc 40 ; Plle 19 ; Sup.: 699,59m²	AVENUE DES 3 MARTYRS	4-BZV	KANE BAKARY
25	11346 du 14-11-14	Sect P13B, bloc 36 ; Plle 9bis; Sup.: 200,00m²	3, RUE MBESSALA	4-BZV	KIBA GATSONGO NOUANI EPOURI KONDA
26	12335 du 29-04-15	Sect BF, bloc -; Plle 9 ; Sup.: 400,00m²	MASSENGO	9-BZV	OBOBA Clemence
27	12430 du 12-05-15	Sect P7suite, bloc 50 ; Plle 12; Sup.: 372,77m²	1452 RUE LEKOUMOU (Plateau des 15 ans)	4-BZV	DIRAT Isabelle
28	12478 du 20-05-15	Sect P8, bloc 113 Plle 9 ; Sup.: 791,16m²	43, RUE KELLE (QUARTIER MOUNGALI)	4-BZV	BAGARAGAZA Emmanuel
29	12225 du 10-04-15	Sect BF, bloc -; Plle 29 ; Sup.: 207,41m²	MASSENGO	9-BZV	MOKOKO Chou Defred et MOKOKO Divine Jofrey
30	11981 du 23-02-15	Sect BG, bloc -; Plle 14 ; Sup.: 1.408,53m²	MASSENGO (TROIS POTEAUX)	9-BZV	GOLO Alain Théodore
31	12150 du 24-03-15	Sect BF, bloc -; Plle 2 ; Sup.: 414,00m²	MASSENGO	9-BZV	MASSA ONGOUNDOU Isaac Manoli
32	12448 du 15-05-15	Sect P4, bloc 117 ; Plle 6 ; Sup.: 181,14m²	28BIS, RUE BOMITABAS	4-BZV	OUMAR CAMARA
33	11860 du 21-01-15	Sect -, bloc -; Plle 4; Sup.: 902,49m²	KINTELE FLEUVE	POOL	NGALIBALI Romuald
34	12311 du 28-04-15	Sect -, bloc -; Plle 1; Sup.: 400,00m²	KINTELE (DJIRI-PONT)	POOL	ONTSIRA Joël
35	10694 du 08-08-14	Sect -, bloc -; Plle - ; Sup.: 202,49m²	VILLAGE OTSENDE	CUVETTE	AIRTEL-CONGO
36	12310 du 28-04-15	Sect -, bloc -; Plle 3; Sup.: 400,00m²	KINTELE	POOL	ONTSIRA Joël
37	10697 du 08-08-14	Sect -, bloc -; Plle - ; Sup.: 400,00m²	VILLAGE OBOUYA	CUVETTE	AIRTEL -CONGO
38	11907 du 30-01-15	Sect -, bloc -; Plle 2 ; Sup.: 400,00m²	KINTELE	POOL	DZONDHAULT née KOUSSISSA Henriette
39	12366 du 04-05-15	Sect U, bloc 59 ; Plle 4bis; Sup.: 169,90m²	48TER, AVENUE DU PORT	6-BZV	CORREA Anibal Hyacinthe Papy
40	12556 du 04-06-15	Sect P8, bloc 37; Plle 12 (EX-7) Sup.: 450,72m²	33, RUE NKOUMA	4-BZV	KOUYATE SOULEYMANE

Au-delà de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 19 Juin 2015

L'Inspecteur Divisionnaire,
Michèle Cyrine OBA

Sony Labou Tansi

Vingt ans après sa disparition, son œuvre demeure d'actualité

Décédé à Brazzaville, le 14 juin 1995, le célèbre écrivain, dramaturge et poète congolais, Sony Labou Tansi (Marcel Nsoni, de son vrai nom) est loin de disparaître dans la mémoire collective des férus de la littérature. A l'occasion de la célébration, le 14 juin 2015, du vingtième anniversaire de sa mort, plusieurs activités ont été organisées, à Brazzaville et à Paris, pour valoriser, non seulement sa mémoire, mais surtout, l'ensemble de son œuvre littéraire et artistique, qu'il a légué à la postérité.

Le 14 juin 2015, cela a fait vingt ans, jour pour jour, que Sony Labou Tansi désertait l'existence, à l'âge de 48 ans (né en 1947), laissant, derrière lui, le Congo et le monde littéraire, orphelins de sa richesse intellectuelle et esthétique. Le Congo, en particulier, venait, là, de perdre l'un des seigneurs de sa littérature contemporaine. Car, on ne le dira jamais assez, cet artiste du verbe fut une grande figure, une personnalité dominante de la culture africaine contemporaine, et un des chefs de file de la littérature congolaise, dont sa passion au genre narratif a dominé l'espace, pendant 16 de ses 48 ans d'existence. En seize ans d'écriture, Sony Labou Tansi a produit six romans, des pièces de théâtre jouées sur les scènes du monde, des poèmes et autres textes dispersés ça et là.

«Véritable machine à penser», Sony Labou Tansi remporta, de son vivant, de nombreux prix, fruit de sa riche production littéraire. L'on peut citer, entre autres, le prix spécial au festival de la francophonie, avec son célèbre roman, «La vie et demie», publié en 1979; le grand prix littéraire de l'Afrique noire avec un autre roman, «L'Ante-Peuple», publié en 1983; et la palme de la francophonie, avec «Les sept solitudes de Lorsa Lopez», publié en 1985. Outre ces prix, il reçut des reconnaissances encourageantes pour son activité de dramaturge; prit part, par plusieurs fois, au festival théâtral de la francophonie, à Limoges, avec sa troupe théâtrale, le «Rocado zulu théâtre», qu'il eut l'occasion de promener en France, en Suisse et aux Antilles.

Vingt ans après sa disparition, tout au moins physique, l'empreinte du génie de Sony reste encore d'actualité, et est loin de disparaître dans la mémoire collective des férus de la littérature. En témoigne la série d'activités organisées à l'I.f.c (institut français du Congo), à Brazzaville, en sa mémoire, du 8 mai au 15 juin 2015. D'autres activités, en

Sony Labou Tansi.

son honneur, ont eu lieu à la librairie Galerie Congo, dans la capitale française.

Visionnaire et écrivain engageant, Sony Labou Tansi avait, à l'époque, déjà, prédit son immortalité. Si bien que, de son vivant, il «refusait déjà de bâcler son destin et d'entrer dans ce néant qu'est la mort». Car écrire, disait-il, *«c'était, pour lui, une manière de se trouver, se créer lui-même dans le geste de la création; de lutter contre le silence, le vide, la mort»*. Sa formule: *«Je crie ou j'écris pour être vivant, pour le demeurer; je sais que je mourrai vivant»*, résume bien sa vision. Et, depuis, il est immortel, et mène une «vie et demie». Comme quoi, l'imaginaire d'aujourd'hui peut être la réalité de demain, et Sony Labou Tansi a su charpenter son imaginaire, à travers la parole et l'écriture.

Né à Kimwenza (Léopoldville, actuellement Kinshasa, en République Démocratique du Congo), le 5 juillet 1947, Sony était l'aîné d'une famille de sept enfants. Il apprend le français à l'école, puis il étudie à l'ENSAC (Ecole Normale Supérieure d'Afrique Centrale). A partir de 1971, il enseigne le français et l'anglais à Kindamba (Département du Pool), puis à Pointe-Noire, la capitale économique congolaise.

C'est à la publication de son premier roman, «La vie et demie», en France, en 1979, qu'il choisit pour pseudonyme Sony Labou Tansi, en hommage à Tchicaya U Tam'si.

Dramaturge, fortement soutenu par le Festival des Francophonies en Limousin, ses pièces de théâtre furent jouées en France, en Allemagne, en Italie et aux États-Unis. Il dirigea la troupe du Rocado Zulu Théâtre, à Brazzaville. Et reçut le Prix Ibsen, en 1988.

Il a toujours vécu au Congo-Brazzaville et s'est rapproché, à la fin de sa vie, du leader politique Bernard Kolélas. En 1992, il est élu député de Makélékélé, et il est radié de la Fonction publique, en 1994. Il meurt à 47 ans, le 14 juin 1995, trois jours après son épouse, Pierrette.

Grévy Joël OKEMBA

Musique

Tiken Jah Fakoly, persona non grata à Kinshasa

Chanteur de reggae ivoirien, de renommée internationale, Tiken Tiken Jah Fakoly devait se produire à Kinshasa, dans le cadre du festival Jazz Kif 2015. Malheureusement, l'artiste et plusieurs de ses musiciens, en provenance de Bruxelles, ont été refoulés, le soir du vendredi 19 juin 2015, à leur arrivée à l'aéroport de Kinshasa. La raison, selon les autorités de la République Démocratique du Congo: les visas des artistes n'étaient pas en règle. Faux, rétorque le chanteur ivoirien, pour qui, ce refus des autorités congolaises est un acte de censure. *«Je pense que j'ai été censuré par rapport aux messages que je passe pendant les concerts»*, a-t-il déclaré, à RFI (Radio France internationale).

Habitué à dénoncer dans ses chansons, les souffrances et l'injustice dont souffrent des millions d'Africains, Tiken Jah Fakoly a, par le passé, fâché certains régimes du continent, comme les gouvernements ivoirien ou sénégalais.

Via des paroles sans ambiguïtés, ce chanteur de 46 ans dénonce, inlassablement, depuis les années 1980, les régimes qu'il estime corrompus et exhorte la population à se faire entendre. «Quitte le pouvoir, ça fait trop longtemps que tu nous fais perdre notre temps», «il faut se lever», «je ne veux pas ton pouvoir», «votez», «je chante pour ne pas accepter, je dis non», figurent parmi ses refrains les plus connus.

En février dernier, fidèle à lui-même, le chanteur panafricaniste avait donné un concert à Goma, dans l'est de la RDC, au cours duquel il avait mis en garde les dirigeants du continent africain qui tenteraient de s'accrocher à la fonction suprême. *«Je ne pense pas que j'aie représenté un danger pour ceux qui sont au pouvoir au Congo, mais en même temps, on n'est pas surpris. Sachant qu'il y a des militants des droits de l'Homme qui sont en prison, au Congo, cela veut dire, simplement, que la liberté d'expression n'existe pas dans ce pays»*, a précisé le reggaeman ivoirien, à R.f.i.

Force est de constater que ses propos révolutionnaires résonnent particulièrement en RD Congo où le président Joseph Kabila, au pouvoir depuis 2001, est soupçonné de vouloir briguer un troisième mandat, jugé anticonstitutionnel, lors de l'élection présidentielle de novembre 2016. Le refoulement de Tiken Jah Fakoly fait suite à l'arrestation, puis à l'expulsion, en mars dernier, de trois membres du collectif sénégalais Y'en a marre et d'un activiste de la société civile burkinabè, accusés, par le gou-

Tiken Jah Fakoly.

vernement congolais, de s'être rendus en RDC pour y préparer des «actes de violence».

Plébiscité dans le monde entier et récompensé aux Victoires de la musique en France en 2003, Tiken Jah Fakoly est de tous les combats africains. «Je suis ivoirien mais, avant tout, africain. Quand la Guinée ou le Mali brûlent, c'est ma maison qui brûle !», expliquait l'icône aux «Inrocks», en 2014. Originaire d'Odienné, en Côte d'Ivoire, ce cadet d'une famille de forgerons et de cultivateurs quitte son pays en 2002, après avoir reçu des menaces de morts de la part des Jeunes patriotes (pro-Gbagbo) et s'exile au Mali.

Là, il se mobilise pour toutes les crises. La Guinée Conakry, en 2010, le Mali, en 2012. En 2007, il est déclaré persona non grata au Sénégal, après avoir, lors d'un concert à Dakar, invité le président Abdoulaye Wade à «quitter le pouvoir, sans conditions». La star avait dû quitter le territoire sénégalais dès le lendemain de sa performance. Plus récemment, l'auteur du titre «African revolution» s'est exprimé sur la crise au Burkina Faso, où une révolte a chassé, en octobre dernier, le président Blaise Compaoré, qui prévoyait de modifier la Constitution, pour pouvoir briguer un quatrième mandat. Tiken Jah Fakoly s'est aussi mobilisé dans le cadre de la crise au Burundi, pour dénoncer – là encore - une candidature controversée, celle du président Pierre Nkurunziza à un troisième mandat.

Sévérine EGNIMBA

U.n.e.a.c (Union nationale des écrivains et artistes congolais)

Les «Vendredis des arts et des lettres» déménagent

Les rencontres culturelles qu'organise l'Uneac (Union nationale des écrivains et artistes congolais), que préside l'écrivain congolais Henri Djombo, se tiendront, dorénavant, au Cfrad (Centre de formation et de recherche en art dramatique). Le spectacle du groupe Ndima (qui se trouve, actuellement, en tournée européenne), vendredi 12 juin 2015, a inauguré la rentrée des «Val» (Vendredis des arts et des lettres) dans ce nouvel espace offert à l'Uneac.

Le groupe Ndima a ouvert le bal des Val au Cfrad.

Contrairement à la Préfecture de Brazzaville où se tenaient les «Vendredis des arts et des lettres», le Cfrad semble plus approprié aux spectacles en salle. Mais aussi, pour la promotion des œuvres littéraires, dramatiques et des artistes congolais qui ont «soif» de visibilité. Rien d'anormal, donc, de voir, désormais, les «Val» y réunir du monde, surtout que sa «rentrée» est réussie. Sorel Eta et des Aka, qui ont, actuellement, débuté une tournée européenne de deux mois (du 18 juin au 18 août, en Suisse, Italie, etc.) ont fait effet sur scène. Les musiques de chasse et de berceuse ont laissé les «stigmates» parmi les spectateurs. Le groupe Ndima a splendidement livré un concert digne de ses plus grandes productions européennes. Avant de quitter le Congo, Sorel Eta avouait que ce spectacle servait de dernière séance de répétitions pour les Autochtones Aka. Et le professeur André Patient Bokiba n'a pas manqué de féliciter le travail accompli par le manager du groupe Ndima, qui prend, continuellement, de la hauteur. *«Vous allez partout. C'est une partie de la culture congolaise que vous représentez»*, affirme-t-il.

Directeur du Cfrad, Parfait Mbon se réjouit de recevoir, dans ce lieu de représentations diverses, les Vendredis des arts et des Lettres: *«Pour nous, c'est une chose qui est bien arrivée. Les artistes comédiens sont contents de recevoir ces activités.»*

Hordel BIAKORO-MALONGA.

CABINET DE FORMATION PROFESSIONNNELLE CONTINUE

Pour donner du punch à votre carrière, optez pour des vacances studieuses.
Le cabinet FMP organise des séminaires de formation intensive à Pointe-Noire sur les thèmes ci-après:

Titre de la formation
- Logistique internationale et logistique portuaire
- Assurance: Techniciens en production
- Management des opérations de transit
- Assurance: Techniciens en gestion de sinistres
- Secrétariat juridique

Dates	Tarifs
13 au 24 juillet 2015	40.000F
27 juillet au 5 Août 2015	50.000F
6 au 26 Août 2015	70.000F
1er au 11 sept 2015	40.000F
14 au 25 sept 2015	45.000F

Formation en soirée (18:15 à 20:45)

Lieu: Salle de conférence du Centre d'Etudes Chrétiennes au rond-point Mahouata (rue en face de La LCB 4ème entrée à droite).

Sanction: Certificat de formation
Pour plus de renseignements sur nos programmes de formation, contact: 05 687 63 10/06 842 38 04; fmpformation287@gmail.com

FMP Formation: Avenue Marien NGouabi, Immeuble AGGA (face au CEG J.F. Tchicaya)
Centre-ville Pointe-Noire

PROFIL DU POSTE DE «DOUANIER CEMAC»
(Centre Régional SYDONIA-CEMAC)

FONCTIONS:

- Mettre en place les recommandations sur la simplification des procédures;
- Délivrer la formation fonctionnelle aux Administrations des Douanes;
- Mettre en place des fonctionnalités non utilisées;
- Assurer la formation interne à la CEMAC et à l'Ecole Inter-Etats des Douanes (EIED).

FORMATION:

- Diplôme: BAC+4 en Douane, Transit ou en Commerce International: Master, DEA, DESS, ou équivalent;
- Langues: Parfaite connaissance du français; la connaissance de l'Espagnol serait un atout.

QUALIFICATIONS:

- Au moins dix (10) ans d'expérience en douane avec du travail dans les domaines suivants:
- Gestion de l'import/export dans un environnement informatisé;
- Facilitation des procédures;
- Administration des douanes.

PERSONNALITE:

Une personnalité ouverte et sociable, déterminée et vigoureuse. Bonne aptitude à communiquer.

A louer
Entrepôts frigorifiques SIFROID
Situés au Marché Total, à Bacongo (Brazzaville)

Possibilité de visite.

Pour tous renseignements

Contacts: Tel: 06.658.80.73 ou 01.658.80.73

11èmes Jeux africains-Brazzaville 2015

Un millier de véhicules pour assurer les liaisons entre les différents sites

Pendant quinze jours, il faudra assurer, régulièrement et en temps réel, le transport des sportifs, des officiels et des invités de marque. Le pays n'a pas lésiné sur les moyens, et le Coja (Comité d'organisation des Jeux africains) promet une couverture exceptionnelle.

Les prochains Jeux africains de Brazzaville draineront près de 10 000 participants. Ils seront pris en charge par le Coja, au plan du transport. Ce sera, sûrement, une lourde tâche qu'assumera la commission Transports. Outre le problème dans la capitale qui présente une circulation assez dense, il y a la ponctualité à tenir compte ainsi que la spécificité de chaque invité à respecter.

Dernièrement, à l'occasion de la réunion des chefs de mission des pays s'étant engagés aux 11èmes Jeux africains, dressant un premier bilan des actions entreprises et de ce qu'il reste à faire, la commission Transport a indiqué que 1014 véhicules seront mis en circulation, pour assurer le transport pendant les Jeux.

Le parc automobile est déjà fourni de deux tiers des véhicules, un tiers étant en cours de livraison, soit 400 véhicules. Il s'agit de voitures légères, d'autobus pour le transport collectif, certains adaptés pour handicapés, de camions pour le transport des matériels et des équipements.

Rien ne serait négligé pour que les hôtes du Congo ne rencontrent aucune difficulté dans l'accomplissement de leur tâche, tout au long des compétitions. Des voitures de marque Mercedes, E250, avec chauffeur seront mis à la disposition des personnalités de marque, invités spéciaux du Chef de l'Etat congolais, des ministres des sports et des responsables des institutions sportives internationales.

Le type d'autobus retenu pour assurer la liason entre les lieux d'hébergement et les sites des compétitions.

Par ailleurs, chaque chef de délégation des pays participant sera doté d'une voiture légère, de marque Toyota RAV 4. Chaque délégation sportive disposera d'un deuxième véhicule, avec chauffeur. Si une délégation comprend un effectif de concurrents supérieur à cent (100) athlètes, elle sera dotée d'un troisième véhicule, avec chauffeur. Toutefois, il sera mis à la disposition des délégations qui en feraient la demande, des véhicules supplémentaires loués aux frais desdites délégations.

«L'opération transport» sera déclenchée dès l'arrivée des premiers participants aux jeux. Des autobus seront affectés à chaque pays, pour permettre à leurs sportifs de se déplacer d'un point à un autre. Les athlètes à mobilité (vivant avec handicap) réduite disposeront des autobus spéciaux. L'affectation des véhicules obéira aux dispositions des règlements généraux. Les bus seront gérés en système régie. A l'intérieur du village olympique, où seront logés tous les sportifs, les navettes seront effectuées dans des voitures berlines électriques non polluantes.

Aussi, comme le veut toute organisation, tous les déplacements seront placés sous escorte et empruntent les voies d'urgence sur les axes à grande circulation.

Pour une meilleure fluidité, le Congo a construit une route expresse qui reliera le centre-ville et le principal site névralgique des Jeux, le Grand complexe sportif de Kintélé, en quelques minutes. Un échangeur est en construction à Talangaï, au niveau du rond-point «Kéba-na-virage». Certaines routes doivent être élargies. Mais, il ne faudra pas oublier l'amélioration de l'éclairage public et d'enrichir la signalétique urbaine. Reconstruire, restaurer, embellir… Bref, Brazzaville doit se refaire une beauté.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Coupe du Congo de football

Impitoyables huitièmes de finale pour CARA!

Sans susciter l'engouement traditionnel digne d'une coupe nationale, la Coupe du Congo n'en constitue pas moins, cette année, une préoccupation pour son organisateur, au milieu de tant de remous qui secouent le football d'élite. Ainsi, elle poursuit son petit bonhomme de chemin, parfois dans l'hilarité et l'indifférence. Il n'empêche. Comme c'est parfois le cas, en coupe, des clubs moins huppés ont compris qu'ils y ont leur place.

Le CARA de Brazzaville en a fait, dimanche 21 juin, au Stade Denis Sassou Nguesso de Dolisie, une très amère expérience…face à la modeste formation locale de Ligue 2, Jeunes Fauves du Niari. Les Aiglons, double vainqueur de la compétition, y ont laissé leurs plumes. Aussi suivront-ils sur les gradins les prochaines péripéties de l'épreuve. Score final: 1-3, en faveur des Jeunes Fauves. C'est la plus grosse surprise de ce tour.

Saint-Michel de Ouenzé, de son côté, a dû recourir à la terrible et stressante séance des tirs au but (4 tirs réussis, contre 2), pour sauver sa coupe, samedi 20 juin, au Stade Eboué, face à l'autre cendrillon de l'étape, l'A.S Ntsiemba. Les deux formations ont fait jeu égal au terme du temps réglementaire d'un match où le portier de Ntsiemba avait la baraka.

Une meute à la poursuite de l'ailier de l'A.S Ntsiemba, au Stade Eboué.

Le même scenario s'est produit entre F.C Kondzo et J.S.T (0-0), deux équipes brazzavilloises de Ligue 1, dimanche, au Stade Eboué. Les tirs au but ont souri au F.C Kondzo (4 tirs réussis contre 3).

Deux autres anciens vainqueurs de la Coupe du Congo sont tombés, dimanche 21 juin, mais à Pointe-Noire: Inter Club de Brazzaville, défait par l'A.S Cheminots de Pointe-Noire (1-2), et V.Club Mokanda, surpris dans son fief par l'Etoile du Congo (0-1), but inscrit par Saïra Sakembé.

Parmi les grands, l'A.C Léopards de Dolisie n'a pas eu de la peine pour se débarrasser de Fleur du Ciel qu'il a chargé de trois buts. Tandis que les Diables-Noirs, bien que vainqueurs (2-0) de La Mancha, au Stade de Kinkala, n'ont pas séduits leur propre public. Et leurs buts, inscrits respectivement par Mvété Luyéyé, sur penalty, et Deldy Goyi, ont été vigoureusement contestés par le banc adverse. Son argument? Main involontaire, pour le premier, et hors-jeu flagrant d'un attaquant ayant accompagné dans son élan le buteur, pour le second.

Il reste en lice, au sortir de ces huitièmes de finale, huit équipes. Pour des quarts de finale en aller-retour. Et il semblerait qu'on n'est pas au bout des surprises. Car sur les huit équipes rescapées, sept appartiennent à l'élite nationale: Saint-Michel de Ouenzé, J.S.P, tombeur de Tongo F.C (1-0), dimanche, au Stade Eboué, F.C Kondzo, Diables-Noirs, A.C Léopards, A.S Cheminots et Etoile du Congo, à côté des Jeunes Fauves du Niari qui ne sont pas allés par quatre chemins pour arracher sa qualification au CARA.

G.M.

Résultats techniques

Saint-Michel Ouenzé-A.S Ntsiemba (0-0, puis 4 t.a.b à 2)
J.S.P-Tongo F.C (1-0)
F.C Kondzo-J.S.T (0-0, puis 4 t.a.b. à 3)
Diables-Noirs-La Mancha (2-0)
Jeunes Fauves-CARA (3-1)
A.C Léopards-Fleur du ciel (3-0)
A.S Chminots-Inter Club (2-1)
V.Club Mokanda-Etoile du Congo (0-1)

Repères

Copa América: la Colombie cauchemar de Neymar

La Colombie ne réussit, décidément, pas à Neymar. Blessé, l'an passé, durant la Coupe du monde, lors du quart de finale, contre ce pays, le numéro 10 brésilien a connu une nouvelle soirée cauchemardesque, mercredi 17 juin, au Chili, lors du choc de la deuxième journée du groupe C de la Copa America. Un match soldé par une défaite (1-0) du Brésil, face à la Colombie, et par un carton rouge, synonyme de suspension pour Neymar, lors des quatre prochains matchs de la compétition sud-américaine.

Mondial féminin: le Cameroun rentre à la maison

Il n'y a plus de représentant africain au Mondial féminin 2015, qui se déroule au Canada. Dernier ambassadeur du continent, le Cameroun s'est incliné, 1-0, face à la Chine, dans la nuit de samedi 20 à dimanche 21 juin, au Commonwealth Stadium d'Edmonton, en huitièmes de finale. Les Lionnes Indomptables rentrent, donc, chez elles, mais sans avoir démérité.

Fifa: Musa Bility candidat!

Président de la Fédération libérienne de football, Musa Bility affiche ses ambitions. Il s'est porté, officiellement, candidat à la présidence de la FIFA, estimant qu'il est temps de faire entendre la voix de l'Afrique. Après le Brésilien Zico, le président de la Fédération libérienne est la deuxième personnalité à faire, officiellement, acte de candidature pour la présidence de la FIFA, dont l'élection aura lieu entre décembre 2015 et mars 2016.

Transfert: Franci Litsingi au Sparta de Prague

L'international congolais des Diables-Rouges, Franci Litsingi (28 ans), s'est engagé, pour deux ans, avec le vice-champion de Tchéquie, Sparta Prague. Il disputera, donc, le troisième tour préliminaire de la Ligue européenne des champions. Sparta Prague est un club mythique, qui compte 12 titres nationaux, depuis 1993, 14 coupes, 1 demi-finale de Ligue des champions et 1 demi-finale de Ligue Europa.

Basket-ball: Boungou Colo champion de France avec Limoges

Notre compatriote Boungou Colo a participé, le week-end dernier, au succès de Limoges, champion de France Pro A, aux dépens de Strasbourg. C'est son deuxième sacre consécutif avec son équipe.

Handball congolais: championnats nationaux à Pointe-Noire

Le coup d'envoi des 44èmes championnats nationaux de handball a été donné le week-end dernier à Pointe-Noire. Pour succéder aux deux formations d'Etoile du Congo, détentrices des trophées. Les résultats ci-après ont été enregistrés dimanche: Diables-Noirs-Avenir du rail (28-30), Inter Club 1-ASOC (32-15), Patronage Sainte-Anne-Inter Club 2 (28-20), en hommes.

Nigeria: du rififi entre Keshi et la fédération

L'entraîneur des Super Eagles et la Fédération nigériane de football viennent de se trouver un nouveau motif de discorde. A la surprise générale, Keshi fait en effet partie de la liste des 59 candidats dévoilés par la Fédération ivoirienne de football, pour succéder à Hervé Renard. Une révélation que la fédération nigériane n'a que peu apprécié. «La NFF va ouvrir une enquête approfondie afin de déterminer si Stephen Keshi a effectivement porté sa candidature pour le poste vacant en Côte d'Ivoire», annonce l'instance. «Il n'y aura pas de décision hâtive. Nous espérons une pleine collaboration de la part de la Fédération ivoirienne avant de faire une annonce officielle.» Le retour de Keshi sur le banc du champion d'Afrique 2013 pourrait tourner court…

Mondial U20: le Malien Adama Traoré meilleur joueur

A l'issue de la finale du Mondial des moins de 20 ans, le Malien Adama Traoré a été désigné meilleur joueur du tournoi par le jury de la FIFA. Un titre qui récompense le Lillois, très en vue avec les Aiglons et, une fois de plus, décisif lors de la petite finale remportée face au Sénégal.

BUROTOP IRIS,
Distributeur officiel
en Afrique centrale.
BUROTOP IRIS
APC
by Schneider Electric
4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville / Tél: 05 577 78 88 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tél: 04 453 53 53 - 06 958 87 88

RICOH
N°1 Mondial
en solutions d'impression
BUROTOP IRIS
4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville / Tél: 05 577 78 88 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tél: 04 453 53 53 - 06 958 87 88

BUROTOP IRIS
www.burotopiris.com
Ordinateur de Bureau Reconditionné
+ imprimante HP 1516 multifonction couleur
Windows installé
Compatible ANDROID/APPLE
Windows
à 99.000 FCFA/HT
*Prix HT/Cette offre est réservée aux particuliers et dans la limite du stock disponible.
4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville / Tél: 05 577 78 88 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tél: 04 453 53 53 - 06 958 87 88

BUROTOP IRIS
SAMSUNG
les bourrages de papier
vous coûtent plus cher que le papier lui-même,
Essayez les imprimantes SAMSUNG
avec la technologie Anti-bourrage
4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville / Tél: 05 577 78 88 - 06 669 60 60
Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tél: 04 453 53 53 - 06 958 87 88